

AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET TERRITOIRES URBAINS : ANALYSE D'UNE RELATION
TRANSVERSALE

par
Laetitia Sagnier

Essai présenté au Centre universitaire de formation en environnement de l'Université de
Sherbrooke en vue de l'obtention du double diplôme de maîtrise en environnement et master en
ingénierie et management en environnement et développement durable

sous la direction de Monsieur Philippe Fleury

MAÎTRISE EN ENVIRONNEMENT, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE
MASTER EN INGÉNIERIE ET MANAGEMENT EN ENVIRONNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT DURABLE, UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TROYES

Janvier 2013

SOMMAIRE

Mots clés : ville, agriculture biologique, relation transversale, impacts, indicateurs

La ville doit répondre aux attentes fonctionnelles de sa population tout en limitant les nuisances relatives aux activités humaines et au développement urbain. L'étalement urbain provoque par ailleurs l'émergence d'un territoire de transition qualifié de périurbain marqué par des espaces agricoles dont les pratiques sont également source de pollutions. Ces espaces agricoles périurbains procurent également différentes aménités à la ville : alimentation, espaces verts, etc. Villes et agriculture entretiennent donc une relation complexe jusqu'à maintenant insuffisamment prise en compte dans les démarches d'urbanisation.

C'est dans ce contexte que le présent essai propose une analyse de la relation transversale entre les collectivités urbaines et l'agriculture biologique. L'objectif est de valoriser les bienfaits d'un rapprochement entre ces deux sphères par l'identification des liens existants et émergents et la proposition d'un outil spécifique d'évaluation de ce type de projet.

L'étude de cinq cas est la base d'une analyse approfondie du rapprochement de ces deux domaines menant à la valorisation des impacts de l'agriculture biologique sur les consommateurs, l'alimentation, le foncier agricole, l'environnement, le lien social et l'éducation, l'emploi et la relation entre l'agriculture conventionnelle et biologique. Il est démontré que les villes ont à leur disposition des leviers d'action multiples à savoir, la restauration collective, la gestion du foncier, les subventions, l'insertion par l'emploi, l'organisation de débats et la communication. Elles bénéficient de plus de la présence de divers groupes d'acteurs dont la participation favorise la mise en œuvre d'une démarche collective performante.

Un outil de mesure est par la suite proposé pour faire valoir les bienfaits de cette relation. Cette suggestion s'appuie sur l'évaluation d'outils existants mal adaptés à cette relation spécifique. L'outil de mesure est conçu dans un premier temps d'une phase de diagnostic de la situation initiale qui s'articule autour de dix indicateurs et dans un second temps d'une phase de suivi constituée de trente indicateurs structurés par huit thématiques reprenant l'ensemble des bienfaits potentiels précédemment présentés.

Cette étude émet finalement en recommandation le soin particulier à apporter à la phase de diagnostic qui permet de structurer une vision collective du territoire et de son potentiel de développement de l'agriculture biologique. L'évaluation du projet qui intervient dans un second temps demande quant à elle la mise en œuvre d'enquêtes de perceptions à adapter aux spécificités des projets qu'elles évaluent. Enfin, parce que les acteurs ne partagent pas le même réseau de connaissances et de compétences la médiation joue un rôle important. Un projet de territoire nécessite en effet l'action d'un acteur indépendant en charge de la mise en commun des énergies et de l'accompagnement du changement.

REMERCIEMENTS

La rédaction de cet essai marque la fin d'un parcours universitaire et personnel. Une démarche individuelle qui nécessite une réflexion parfois complexe au cours de laquelle j'ai pu compter sur l'aide et l'écoute de personnes que je souhaite remercier.

Premièrement, je tiens à remercier Monsieur Philippe Fleury d'ISARA-Lyon qui a accepté de diriger mon essai. Ses bons conseils, son écoute et sa disponibilité ont réellement été d'une grande aide dans la réalisation de ce travail.

Je remercie également Sabrina Brullot et Judith Vien pour leur aide et leur écoute face aux difficultés rencontrées.

Merci à Cécile Piganiol de m'avoir donné son point de vue personnel et professionnel quant à la mise en relation de Besançon et de l'agriculture de proximité.

Enfin, je remercie Le Port de Terre pour son accueil, mes très chers compagnons d'IMEDD qui m'ont accompagné ces deux dernières années et dont la présence, même à distance d'océan, fut un soutien de qualité. Merci à ma famille et à Clément de m'avoir porté durant ces quelques mois.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. MISE EN CONTEXTE	3
1.1 Villes et territoires	3
1.2 Agriculture biologique en France et en Europe	5
1.2.1 Historique	6
1.2.2 Réglementation	7
1.2.3 Les limites de l'agriculture biologique.....	8
1.2.4 La bio en chiffres	8
1.3 Territoires urbains et agriculture biologique	9
2. ANALYSE DE LA RELATION VILLES ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE	11
2.1 Études de cas.....	11
2.1.1 Le projet bio cabas	11
2.1.2 Lons-le-Saunier	13
2.1.3 Le Grand Besançon.....	14
2.1.4 Eau de Paris	16
2.1.5 Saveurs du coin.....	17
2.2 Analyse des relations existantes et potentielles.....	19
2.2.1 Les consommateurs	19
2.2.2 L'alimentation	20
2.2.3 Le foncier agricole	20
2.2.4 L'environnement.....	21
2.2.5 Le lien social et l'éducation	22
2.2.6 L'emploi	22
2.2.7 Une dynamique entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle.....	23
2.3 Les leviers d'action.....	25

2.3.1	La restauration collective.....	25
2.3.2	La gestion du foncier	27
2.3.3	Les subventions.....	30
2.3.4	L'insertion par l'emploi.....	31
2.3.5	L'organisation de débats et la communication	31
2.4	Les acteurs	32
2.4.1	Les collectivités territoriales	32
2.4.2	Organismes liés à l'État.....	32
2.4.3	Les syndicats d'agriculteurs biologiques	33
2.4.4	Associations de citoyens et de consommateurs	33
2.5	La médiation : pour une démarche collective efficace	34
3.	PROPOSITION D'UN OUTIL DE MESURE.....	36
3.1	Un nécessaire diagnostic du territoire	36
3.1.1	Le diagnostic agricole pour l'élaboration des documents d'urbanisme.....	36
3.1.2	Le diagnostic territorial spécifique au bio par la FNAB	37
3.1.3	Indicateurs de diagnostics issus de l'analyse	39
3.2	Proposition d'indicateurs de suivi par thématiques	41
3.3	Analyses des indicateurs de suivi existants	41
3.4	Indicateurs de suivi issus de l'analyse	43
3.4.1	Développer les démarches collectives et fédérer les acteurs	44
3.4.2	Démocratiser et redonner un sens à l'alimentation biologique	45
3.4.3	Liens entre agriculture biologique et conventionnelle	48
3.4.4	Optimisation énergétique	49
3.4.5	Gestion du foncier	50
3.4.6	Préservation de l'environnement, eau et biodiversité	51
3.4.7	Emploi et insertion	52

3.4.8	Relocalisation de l'économie	53
4.	RECOMMANDATIONS	56
	CONCLUSION.....	58
	RÉFÉRENCES	60
	ANNEXE 1 COUVERTURE DES INDICATEURS AGRI ENVIRONNEMENTAUX	67
	ANNEXE 2 EXEMPLES D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX POUR L'AGRICULTURE PROPOSÉS PAR L'OCDE	69

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Figure 3.1 : Formule de l'IFT (Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, 2011)	52
Tableau 2.1 : Impacts de la relation entre villes et agriculture biologique	24
Tableau 3.1 : Indicateurs de diagnostic de la relation entre la ville et l'AB inspirés du diagnostic territorial de la FNAB.....	38
Tableau 3.2 : Les dix indicateurs de la phase de diagnostic	39
Tableau 3.3 : Développer les démarches collectives et fédérer les acteurs.....	44
Tableau 3.4 : Démocratiser et redonner un sens à l'alimentation biologique	46
Tableau 3.5 : Liens entre agriculture biologique et conventionnelle	48
Tableau 3.6 : Optimisation énergétique	49
Tableau 3.7 : Gestion du foncier	50
Tableau 3.8 : Préservation de l'environnement, eau et biodiversité	51
Tableau 3.9 : Emploi et insertion.....	52
Tableau 3.10 : Relocalisation de l'économie.....	53
Tableau 3.11 : Outil de mesure de la transversalité entre AB et ville	54

LISTE DES ACRONYMES, DES SYMBOLES ET DES SIGLES

AB	Agriculture biologique
AC	Agriculture conventionnelle
AMAP	Association pour le maintien de l'agriculture paysanne
CMP	Code des marchés publics
Eurostat	L'Office Statistique officiel de l'Union européenne
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
IFT	Indice de fréquence de traitement
ITAB	Institut technique de l'agriculture biologique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FNAB	Fédération Nationale d'Agriculture Biologique
GABNOR	Groupement d'agriculture biologique de la région Nord-Pas-de-Calais
MAE	Mesures agro environnementales
OMS	Organisation mondiale de la santé
OTPA	Observatoire Territorial des Pratiques Agricoles
PAC	Politique agricole commune
PAEN	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
PDRH	Programme de développement rural hexagonal
PLU	Plans locaux d'urbanisme
SAB	Soutiens à l'agriculture biologique
SAU	Surface agricole utilisée
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
ZAP	Zones agricoles protégées

INTRODUCTION

L'évolution accélérée de la concentration urbaine est la source de nuisances qui touchent tant la ville en elle-même que son extension territoriale. Car la ville s'étend désormais sur un territoire de transition, appelé périurbain et caractérisé par des espaces ouverts, agricoles et naturels. Cette expansion traduit également une responsabilité élargie des collectivités urbaines sur le territoire. La ville doit répondre aux attentes fonctionnelles de sa population qui évoluent elles aussi vers un nouvel idéal qui applique les principes d'un développement urbain durable. Ses missions se transforment, elle joue un rôle grandissant dans la préservation du territoire, le maintien d'un équilibre entre urbanisation et préservation de la qualité des espaces ouverts de proximité. La notion de ville durable prend alors tout son sens et devient le nouveau modèle convoité par les pouvoirs publics.

Une relation d'interdépendance prend place entre la Ville et un espace multifonctionnel : médiation avec la nature, espaces de loisirs, mais aussi à vocation alimentaire puisque composé de larges parcelles agricoles. Une activité aux pratiques majoritairement conventionnelles aujourd'hui critiquées pour les risques de pollutions, accidentelles ou diffuses, liés à l'utilisation d'intrant, principalement des produits phytosanitaires et fertilisants. L'agriculture biologique constitue une solution alternative plus respectueuse de l'environnement et de la biodiversité, qui peine à s'installer. Alors que la France est le premier pays agricole européen, seuls 3,5 % de la surface agricole utilisée (SAU) est aujourd'hui consacrée au bio. Le Plan agriculture biologique du Grenelle Environnement fixait pourtant l'objectif à 6 % en 2012, mais 32 % des produits bios consommés en France sont importés. (Agence bio, 2012)

Face à cette double problématique, développement d'une collectivité urbaine durable et d'une agriculture biologique, l'analyse de la relation potentiellement transversale entre ces deux sphères est proposée. Cette étude a pour vocation d'identifier les liens existants et émergents entre ville et agriculture biologique tout en y associant les leviers d'action et acteurs associés. Par ailleurs, dans le but de valoriser cette relation, la proposition d'un outil d'évaluation a été jugée pertinente.

Le travail repose sur de multiples sources d'information. Des articles scientifiques et des sources réglementaires appuient les constats quant aux bienfaits du développement de l'agriculture biologique tout particulièrement en circuit court et de proximité. Un point de vue empirique est fourni par une entrevue courriel avec la responsable environnement d'une importante agglomération urbaine qui met en avant les contraintes du bio au sein des politiques publiques. L'étude d'initiatives réalisées a permis de déterminer les nombreux domaines appuyés par des articles scientifiques. Enfin des outils élaborés par des organismes reconnus ont aidé au développement d'un outil de mesure propre aux situations urbaines.

Le présent essai s'articule autour de trois chapitres. La première partie présente le contexte relatif à la mise en relation du milieu urbain et de l'agriculture biologique (AB). Un sujet à double entrée qui expose les questionnements quant aux fonctions auxquelles la ville doit répondre et parallèlement le développement de l'agriculture biologique face aux pratiques conventionnelles qui pose aujourd'hui problème. La deuxième partie consiste en une analyse de la relation entre les deux sphères proposées. L'étude de cas réels permet de mettre en évidence un certain nombre de liens existants et émergents. Une étude qui amène par la suite une analyse plus approfondie des liens mis en évidence, des leviers d'action et des groupes d'acteurs potentiellement concernés. La troisième partie propose un outil de mesure des relations entre collectivités urbaines et agriculture biologique. Un outil basé sur l'analyse précédemment réalisée. L'objectif est de proposer des indicateurs aux données facilement accessibles. L'outil reprend l'ensemble des impacts identifiés à travers huit thématiques. Finalement, la dernière partie soulève un certain nombre de recommandations aidant à la mise en œuvre du rapprochement entre la ville et l'agriculture biologique.

1. MISE EN CONTEXTE

L'objectif de ce premier chapitre est de faire l'état des lieux des connaissances quant à la relation existante et émergente entre ville et agriculture biologique. Le sujet étant à double entrée, il apparaît nécessaire de présenter la ville d'une part, ses fonctions, besoins et ses différents enjeux de développement et l'agriculture biologique d'autre part, confrontée à ses propres préoccupations.

1.1 Villes et territoires

Depuis 2007, d'après les estimations de l'Organisation des Nations unies, la part de la population mondiale vivant dans des agglomérations urbaines a dépassé celle vivant dans les zones rurales. Un taux qui devrait poursuivre sa croissance selon les mêmes estimations pour atteindre 59,7 % en 2030 et 69,6 % en 2050 (Golub, 2010).

Une urbanisation qui a débuté il y a plusieurs milliers d'années, avec les premières cités préurbaines telles que Jéricho en l'an -7800, dans le but de gérer « *l'émergence d'un développement économique et social fondé sur la production et la gestion centralisée de surplus* » (Noisette, 2010). Un phénomène ancien qui présente dès lors des caractéristiques spécifiques, prémices de la ville connue aujourd'hui : une économie qui se complexifie avec le développement d'activités non agricoles, la présence d'une enceinte autour de cet espace diversifié pérenne concentrant une population dense qui réside dans des habitats urbains. C'est aussi un lieu de stockage et de redistribution des surplus financiers et alimentaires (*ibid*).

La division de l'espace et la différenciation fonctionnelle entre urbain et rural se sont particulièrement accentuées à partir des révolutions industrielles du XIXe siècle. L'industrialisation s'est accompagnée d'une forte urbanisation entraînant elle-même une modification de la relation symbiotique entretenue par la ville avec l'environnement naturel (Golub, 2010). La relation d'échange mutuel se transforme alors en une relation de domination de la ville sur la campagne. Cette industrialisation amène par ailleurs une révolution agricole par le développement de la mécanisation des pratiques qui entraîne une libération de main d'œuvre qui se dirige vers les villes. La campagne est alors dévalorisée et assure principalement une fonction alimentaire tandis que le développement des transports, notamment les chemins de fer, transforme les habitudes de consommation, le territoire en relation avec la ville s'agrandit, les produits de consommation viennent de plus en plus loin, la Ville élargit ainsi son champ d'influence.

De 1950 à 1970, l'artificialisation des campagnes s'accroît pour aboutir à d'importantes zones agricoles intensives dans les secteurs les plus favorables du territoire et ailleurs à de larges zones de déprises définies comme une diminution significative des activités agricoles dans une région donnée (Larousse, s.d.), mais aussi parfois, à l'abandon de l'activité agricole.

On assiste donc à une séparation fonctionnelle entre ville et campagne, cette dernière conserve l'activité agricole tandis que la ville accueille et développe des fonctions de coordination de cette complexité, de gestion des échanges, d'information et de médiation (Noisette, 2010). C'est ainsi que selon l'urbaniste Marcel Roncayolo :

« la ville est un territoire particulier, ou une combinaison de territoires; elle repose, d'autre part, qu'il s'agisse de ses besoins quotidiens, de ses sources d'alimentation et de revenus, de domination ou de services, sur un jeu d'attraction et de rayonnement à l'extérieur. Elle organise un territoire ou, plus simplement, un système de relations. » (Roncayolo, 1990, p. 19).

Cependant, selon Nicole Mathieu (1998), à partir des années quatre-vingt-dix, la ruralité est de moins en moins associée à l'activité agricole. Elle devient davantage liée au paysage et par extension à la nature ainsi l'agriculture n'est plus pensée en premier lieu comme une activité de production, mais comme une activité de gestion de la nature. La relation ville-campagne et la définition de chacun des espaces sont ainsi en constante évolution, Nicole Mathieu précise :

« La ville pensée comme un milieu technique, artificiel devient synonyme d'espace de la promiscuité, du non-lieu, de l'incohérence du "gouvernement", tandis que la campagne est associée à la liberté, à un lieu où on échappe aux contraintes du voisinage et de la collectivité, où l'on garde la maîtrise de la gestion collective. » (Mathieu, 1998 p. 15)

La mise en commun des pensées de Marcel Roncayolo et de Nicole Mathieu confirme l'existence de deux espaces plus ou moins distincts, qualifiés d'urbain et de rural, qui s'entraident ou se font concurrence selon les situations. La ville est tout de même toujours considérée comme le moteur du territoire, source d'une dynamique influente qui lui permet de répondre à ses propres besoins en utilisant des ressources extérieures.

Mais la ville, milieu artificiel, génère des pollutions diverses par ses activités qu'il s'agisse de pollution atmosphérique, de l'eau ou encore de pollution sonores, autant de sources d'inconfort qui poussent les citoyens à partir à la recherche d'un mode de vie plus proche de la nature, moins risqué pour leur santé, mais toujours lié aux avantages de la ville. Le développement des transports a permis un étalement urbain vers les campagnes où un cadre de vie plus idéal est à portée. Un phénomène qui provoque l'émergence d'un territoire de transition appelé territoire périurbain, qualifié de nouveau modèle d'urbanité. (Levy et Lussault, 2003) Ce troisième lieu nuance et gradue le découpage territorial « introduisant de l'urbain dans le rural et du rural dans l'urbain, rendant caduque la dichotomie ville/campagne » (Poulot, 2008, p. 272).

Les espaces urbains, sources de ces diverses nuisances sur l'environnement, sont poussés, tant par les habitants que par les associations de protection de l'environnement, à une évolution forcée vers un modèle plus durable, qui tente de diminuer ces impacts.

C'est ainsi que la notion de ville durable prend une place de plus en plus importante dans les réflexions d'aménagement, le plan Ville Durable du ministère de l'Écologie, du Développement

durable et de l'Énergie (2012) illustre ce changement de paradigme vers « une nouvelle façon de concevoir, construire, faire évoluer et gérer la ville ».

La ville évolue donc en son sein, mais il lui faut également prendre en considération de nouveaux espaces, résultats de la fuite des populations urbaines vers des espaces plus « naturels ». Les espaces ouverts du périurbain deviennent alors un autre enjeu d'aménagement des territoires organisés par la ville, il s'agit tout autant d'un enjeu de la ville durable (Emelianoff, 2005). Un espace périurbain marqué géographiquement par de larges espaces à vocation agricoles. Une agriculture du périurbain qui ne répond pas seulement à des impératifs alimentaires, mais qui participe également à l'invention de nouvelles relations socio spatiales avec la ville (Poulot, 2008).

Monique Poulot (2008) souligne par ailleurs que depuis une dizaine d'années les travaux s'attachant aux formes innovantes d'agriculture périurbaine se multiplient, mettant notamment en exergue l'opposition entre agriculture de territoire et agriculture de filière. Il y a dans les zones périurbaines une mise en avant de la multifonctionnalité de l'activité agricole et en particulier de ses fonctions par rapport à la ville en termes de paysage, de cadre de vie, de maintien d'espaces ouverts non urbanisés, mais aussi accueil de citoyens, médiation avec la nature, alimentation de proximité. « Penser une agriculture périurbaine durable sans penser la ville durable n'a pas de sens tant l'impact du développement urbain est fort sur ses campagnes proches. » (Peltier, 2010, p. 2). Mais penser la ville durable sans penser à une agriculture périurbaine durable paraît tout autant manquer de sens, ce qui pose la relation d'interdépendance entre agriculture et ville durable.

Une relation d'interdépendances entre la ville qui se veut désormais durable et l'agriculture de proximité qui pose la question du rôle potentiel et joué déjà aujourd'hui par le développement de l'agriculture biologique, aux pratiques plus respectueuses pour l'environnement, sur ces territoires face à une agriculture conventionnelle (AC) représentant actuellement en France plus de 95 % de la surface agricole.

1.2 Agriculture biologique en France et en Europe

L'agriculture biologique bénéficie d'une reconnaissance officielle récente. Le règlement européen relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques définit ainsi ce mode de production comme :

« un système global de gestion agricole et de production alimentaire qui allie les meilleures pratiques environnementales, un haut degré de biodiversité, la préservation des ressources naturelles, l'application de normes élevées en matière de bien-être animal et une méthode de production respectant la préférence de certains consommateurs à l'égard de produits obtenus grâce à des substances et à des procédés naturels ». (Règlement européen N° 834/2007, 2007)

Un règlement qui souligne l'importance gagnée dans la plupart des États membres au cours des années au vu d'une progression particulièrement remarquable de la demande des consommateurs. Le règlement européen considère ainsi que le mode de production biologique joue un double rôle sociétal. D'une part, il répond à une demande spécifique des consommateurs, d'autre part il fournit des biens publics qui participent à la fois à la protection de l'environnement et du bien-être animal et au développement rural. La réglementation européenne proscrit ainsi l'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires de synthèse. (Règlement européen N° 834/2007, 2007)

1.2.1 Historique

Trois mouvements de pensée peuvent être considérés comme à l'origine de l'agriculture dite biologique formalisée en France dans les années cinquante. On note le mouvement biodynamique issu des fondements proposés par l'Autrichien Adolf Steiner en 1924 reposant sur l'assimilation de la ferme à un organisme agricole favorisant entre autres une diversité maximum des espèces animales et végétales et des différents espaces. Ce mouvement repose également sur l'utilisation de préparations biodynamiques et sur la prise en considération des influences de la périphérie cosmique. (MABD, 2012) Le mouvement pour l'agriculture organo-biologique s'inspire quant à lui du Dr Hans Müller, homme politique suisse qui présente dans les années trente des principes économiques et sociopolitiques tels que l'autarcie des producteurs, les circuits courts entre production et consommation. Ce mouvement a donné naissance aux associations Bioland en Allemagne et aux coopératives Müller. Enfin, le mouvement pour une agriculture organique est né en Grande-Bretagne en référence aux théories de Sir Albert Howard et a donné lieu à la création de la Soil Association britannique. Il repose sur l'observation des cycles naturels, le retour à l'agriculture paysanne autonome et la revalorisation des techniques agricoles par la fertilisation organique (AFSSA, 2003).

L'agriculture biologique est ainsi née dans les années 1920 en Allemagne suite à la volonté d'agronomes, de médecins, d'agriculteurs et de consommateurs de préserver la fertilité des sols et la santé des animaux tout en assurant une production alimentaire saine (Agence Bio, 2012). La France quant à elle voit se développer ce courant à partir des années cinquante tout particulièrement, en opposition à l'intensification des modes de production agricoles.

Le Groupement d'agriculture biologique de l'Ouest est ainsi créé en 1958 pour devenir quelques années plus tard, en 1961, l'Association Française d'Agriculture Biologique. Avec la publication en 1962 du Printemps silencieux, Rachel Carlson marque une prise de conscience forte quant aux limites environnementales de la planète qui s'associera par la suite à un mouvement contestataire anti société de consommation valorisant une vie saine et en faveur du respect de l'environnement. Il convient de distinguer deux types d'impulsion, l'une agricole, incarnée par la société Lemaire-Boucher qui commercialise des intrants biologiques, l'autre associative dont découle la création de l'association Nature et progrès en 1964 qui se veut

indépendante de toute attache commerciale et qui présenta dès 1972 le premier cahier des charges bio français (FNAB, 2007).

1.2.2 Réglementation

Au niveau international, la commission du Codex Alimentarius est créée en 1963 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), elle établit les lignes directrices et les codes d'usage internationaux concernant la sécurité, la qualité et les pratiques loyales du commerce international des denrées alimentaires et donc des produits issus de l'agriculture biologique. (FAO, 1999)

Parallèlement, la politique agricole commune (PAC) est instaurée en Europe en 1962, c'est une réponse à la pénurie agricole générée par les deux guerres successives. L'objectif principal étant de garantir l'autosuffisance alimentaire à l'Europe elle se base sur la préférence communautaire, la garantie des prix pour certains produits (céréales, lait), l'organisation des marchés et enfin le financement des aides à l'exportation pour gérer les excédents. (Flamant, 2010)

En France, l'agriculture biologique est publiquement reconnue en 1982 avec la création de l'Institut technique de l'agriculture biologique et de la Commission Nationale de l'Agriculture Biologique en 1983 dont la mission était alors d'élaborer un cahier des charges, le logo AB fut ainsi créé en 1985. (FNAB, 2007) En 1991, l'agriculture biologique est finalement officiellement reconnue par les 15 pays de l'Union européenne au travers d'une réforme de la politique agricole commune. Le Conseil européen des ministres de l'Agriculture adopte ainsi le règlement (CEE) n° 2092/91 sur l'agriculture biologique et l'étiquetage afférent des produits et aliments agricoles remplacé le 1er janvier 2009 par le règlement (CE) n° 834/2007 et complété par le règlement (CE) n° 967/2008. Le règlement (CE) n° 889/2008 en définit les principales modalités d'application.

Par l'adoption en 2004 du Plan d'Action européen pour l'alimentation et l'agriculture biologique, la Commission européenne reconnaît le rôle important que peut jouer l'agriculture biologique pour l'avenir de la politique agricole commune. Les avantages pour l'environnement, le bien-être animal et le développement rural sont ainsi affirmés. L'action 6 de ce Plan lie directement la PAC et l'AB, ses états membres devant apporter un soutien à l'AB dans le cadre national et régional des programmes de développement rural. Les programmes de développement rural sont financés en partie par un nouvel instrument de financement le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Le Programme de développement rural hexagonal (PDRH) décline sur le territoire français (hors Corse) les exigences de la Commission européenne, il se compose d'un socle national et de volets régionaux. Concernant plus spécifiquement l'agriculture biologique, un dispositif est applicable, il s'agit du soutien à

l'agriculture biologique (SAB) décliné en deux volets, soit le SAB-m pour le maintien à l'agriculture biologique sur les surfaces certifiées et le SAB-c pour le soutien à la conversion à l'agriculture. (Pohl, 2009)

1.2.3 Les limites de l'agriculture biologique

Par cette prise de conscience de l'intérêt de l'agriculture biologique par les pouvoirs publics et l'instauration d'un certain nombre d'incitations à la conversion, on assiste à une augmentation de la production et de la demande de produits biologiques. Le marché de la bio se développe vers de nouveaux modes de commercialisation, il est ainsi aisé aujourd'hui de trouver des produits bios en grande surface. Un nouveau modèle émerge donc par l'entrée de nouveaux acteurs dans ce secteur, des opérateurs issus du secteur conventionnel (Petit, 2011). On assiste ainsi à une conventionnalisation de l'agriculture biologique (Darnhofer et autres, 2010).

Alors que l'agriculture biologique se fonde traditionnellement par un couplage entre polyculture et élevage au sein d'un système autonome. Les céréales s'associent à des cultures fourragères au sein de rotations longues et les fumiers et lisiers produits par les animaux sont utilisés pour la fumure des productions végétales dont une partie est consacrée à l'alimentation animale. Le nouveau modèle se caractérise souvent par l'absence d'élevage et une rotation plus courte qui rendent difficile pour le producteur l'approvisionnement en matières organiques et l'oblige ainsi à l'achat d'intrants le rendant dépendant dans sa production (Petit, 2011). Des « systèmes en équilibre instable » (David, 2009) qui tendent vers un processus d'intensification de la bio (Petit, 2011). Selon Stassart et Jamar (2009), on assiste à une bifurcation du modèle de développement de l'agriculture biologique entre acteurs historiques et nouveaux entrants, dont les pratiques agricoles s'approchent pour beaucoup des pratiques de l'agriculture industrielle. L'expansion du marché de l'AB a ainsi amené des forces de dilution, d'appropriation de l'AB par de nouveaux acteurs et de bifurcation entre une agriculture biologique qui reste ancrée dans les valeurs fondatrices de ce mouvement (*ibid*) qui peuvent se résumer par les quatre principes de la Fédération internationale des mouvements de la bio, écologie, équité, précaution, santé (IFOAM, 2006) et une agriculture biologique qui se conforme à la réglementation européenne, mais sans pour autant adhérer à ses principes.

Mais l'incompatibilité cognitive entre ces deux modèles est soulignée, c'est-à-dire l'incompatibilité entre l'ensemble « des connaissances, de normes, de croyances et d'images guides qui stabilisent » ces deux formes de filière biologique (Stassart et Jamar, 2009). C'est pourquoi la présente analyse se focalise vers les relations entre les collectivités urbaines et une agriculture biologique qui conserve ses valeurs d'origine.

1.2.4 La bio en chiffres

Selon l'Agence Bio, la France comptait, fin 2011, 23 135 exploitations agricoles engagées en agriculture biologique, soit 4,5 % des exploitations françaises. Trois régions françaises

concentrent un tiers de la surface cultivée en bio, le Midi-Pyrénées, les Pays de la Loire, et enfin le Languedoc-Roussillon. La bio représente aujourd'hui 2,4 % du marché alimentaire total français. 84 % de ces ventes sont réalisées via les grandes surfaces alimentaires et les magasins spécialisés bios, 11 % sont directement réalisées entre le producteur et le consommateur, 5 % par les artisans commerçants. Sur les 11 % de vente directe, la vente à la ferme est la plus courante avec 38 % des agriculteurs ayant recours à ce mode de vente. Contre 28 % pour les magasins collectifs, Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) et systèmes de panier. En moyenne, deux circuits de commercialisation en vente directe différents sont utilisés par les agriculteurs. (Agence Bio, 2012)

Les importations représentaient 38 % en 2009 et 32 % en 2011. Il s'agit de produits exotiques venant de pays tiers à l'Union européenne, de produits pour lesquels la France n'a pas d'atout particulier tel que les agrumes, les légumes méditerranéens, divers produits d'épicerie, et enfin des achats extérieurs relais pour lesquels la France manque conjoncturellement de volume. La réduction des importations s'explique par l'augmentation de la production biologique nationale du fait du développement de l'agriculture biologique qui est passée de 2 % de la SAU en 2007 à environ 4 % pour fin 2012 (*ibid*).

1.3 Territoires urbains et agriculture biologique

La capacité nourricière des territoires urbains est fortement limitée, du fait notamment, de la forte spécialisation des zones agricoles qui ne permet pas sur un territoire donné d'assouvir l'ensemble des besoins alimentaires par un approvisionnement local. Les travaux effectués dans le cadre du projet Confluent ont ainsi mis en évidence un décalage quantitatif important entre le potentiel local et les besoins effectifs de l'agglomération de Toulouse. Ainsi, la consommation annuelle de fruits et légumes du Grand Toulouse est cinq fois supérieure à la production du département. (Buclet et Debuissou, 2012)

Il apparaît important de souligner que le soutien des collectivités territoriales à l'agriculture biologique ne vise pas l'autosuffisance alimentaire. En effet, les collectivités territoriales urbaines ont un intérêt particulier dans le développement d'une agriculture durable et diversifiée permettant de répondre à différents enjeux territoriaux. La question alimentaire y est certes présente en termes de qualité d'approvisionnement de la restauration collective locale, mais pas en termes d'autonomie. D'autres raisons expliquent l'intérêt des collectivités vis-à-vis de l'AB.

Il est ainsi d'ores et déjà reconnu que les collectivités sont en mesure d'appuyer le développement de l'agriculture biologique grâce à certains leviers d'actions tels que les politiques foncières ou leurs capacités à assurer des débouchés locaux. Elles bénéficient en échange de retombées non négligeables telles que le contrôle de la qualité de l'eau potable ou encore un approvisionnement compétitif pour les cantines scolaires (Haegelin et Labriet, 2012).

Ainsi, les collectivités urbaines, les agriculteurs biologiques et leurs organisations (Groupements d'Agriculteurs Biologiques (GAB), AMAP, etc.) tissent des liens et cherchent à s'appuyer mutuellement, les villes devant répondre aux attentes fonctionnelles de la population tandis que l'agriculture biologique a besoin du soutien des collectivités pour se développer.

Mais l'agriculture biologique reste bien minoritaire, ainsi Cécile Piganiol, chargée de mission au Service Environnement de Besançon, a été contactée afin d'avoir un point de vue empirique sur la prise en compte de l'agriculture biologique par une collectivité urbaine (Piganiol, 2012). L'agglomération de Besançon ne compte pas plus de dix exploitations en bio pour la plupart de petite taille. Une agriculture pourtant reconnue par les politiques publiques, la ville de Besançon ayant d'ores et déjà mis en œuvre plusieurs initiatives comme son développement sur le bassin versant du captage d'eau potable d'Arcier ou le développement d'un projet de pépinière d'activités maraîchères, espace de tests pour de futurs maraîchers en bio.

Malgré ces initiatives, C. Piganiol souligne que la bio ne fait pas l'unanimité chez les élus certains s'interrogeant sur sa situation marginale et son coût préférant alors le développement d'une agriculture locale, mais sans restriction quant à des pratiques agricoles contraignantes et induisant une hausse des coûts de production. Plusieurs freins sont mis en avant pour expliquer le développement limité de l'agriculture biologique : la disponibilité restreinte des produits notamment pour la restauration collective et leurs prix, les difficultés rencontrées pour convaincre les agriculteurs de se convertir à une agriculture biologique tant pour des raisons personnelles qu'à cause de filières non structurées, la sensibilisation des consommateurs qui ne font pas toujours la différence entre les produits bios, de circuits courts, sans traitement, etc. ce qui rend difficile pour l'agglomération de déterminer quelle est la demande. (*ibid*)

Finalement, le caractère progressif du développement de l'agriculture biologique est souligné puisque celui-ci va dépendre des débouchés et de la structuration de filière, points sur lesquels les collectivités sont les mieux placées pour agir. Pour l'Agglomération de Besançon, l'agriculture bio constitue donc l'un de leurs objectifs complémentaires en matière d'agriculture périurbaine. (*ibid*)

La prise en compte de l'agriculture biologique par les collectivités urbaines est donc d'ores et déjà opérationnelle, mais reste confrontée à de multiples freins. Les impacts d'une telle relation doivent donc être mieux valorisés pour inciter davantage les élus locaux à se positionner en sa faveur. L'analyse de la relation entre agriculture biologique et collectivités urbaines va permettre d'amener des éléments dans ce sens.

2. ANALYSE DE LA RELATION VILLES ET AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Collectivité urbaine et agriculture biologique sont toutes deux soumises à des problématiques de développement. Le chapitre 2 propose d'analyser leurs mises en relation afin d'évaluer quels en seraient les bienfaits réciproques. Pour ce faire, la présentation de cinq cas réels servira de base à une analyse plus approfondie des liens, leviers d'action et acteurs identifiés.

2.1 Études de cas

La mise en relation de la ville et de l'agriculture biologique est d'ores et déjà en œuvre sur certains territoires. L'objectif est ici de présenter quelques-unes de ces mises en relation pour finalement mettre en évidence les nombreux liens existants ou émergents.

2.1.1 Le projet bio cabas

Le caractère social de la relation entre territoires urbains et agriculture biologique peut s'illustrer à travers un recueil d'expériences sur les circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique rédigé par la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique (FNAB) en 2011. Ce recueil a été réalisé dans le cadre d'un partenariat entre la FNAB, la direction générale de l'Alimentation et le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité, et de l'Aménagement du territoire, l'objectif étant de promouvoir les bonnes idées et expériences au travers de treize projets français de circuits courts et de proximité. (Touret et autres, 2011) Le caractère social d'une de ces expériences et la mise en œuvre nécessaire de partenariats entre organismes associatifs et collectivités sont présentés.

Le projet bio cabas de la région Nord-Pas-de-Calais est tiré de ce recueil et servira ainsi de base à l'analyse sociale de la relation entre ville et agriculture biologique. La coopérative de producteurs Norabio à l'initiative du projet rassemble 110 producteurs réunis autour de trois activités : 60 % de l'activité tournée vers la vente de fruits et légumes biologiques sur les circuits longs, 20 % destinée à la vente de paniers de fruits et légumes et à la restauration collective, et enfin la vente, aux adhérents, de semences, de plants et intrants dans le respect du cahier des charges de l'AB. (Biocoop, s.d.)

L'initiative bio cabas est proposée à partir de 2002 par les producteurs désirant « être acteurs par rapport à la mise sur le marché de leurs produits » (Bio cabas, 2012), présenté comme un commerce équitable qui permet d'assurer des débouchés aux produits régionaux, de permettre de nouvelles installations en agriculture biologique, et l'obtention d'une rémunération juste et garantie. Il s'agit donc de la vente par abonnement de paniers de fruits et légumes, préparés par des salariés en insertion et livrés par l'intermédiaire de points relais bénévoles de la métropole lilloise. Le prix du bio cabas est déterminé lors de réunion de concertation annuelle avec les producteurs, ainsi 60 % du prix de vente revient aux producteurs, tandis que Norabio touche les 40 % restant (Touret et autres, 2011). ;

En 2006, Norabio et le Groupement d'agriculture biologique de la région Nord-Pas-de-Calais (GABNOR) lancent le bio cabas accessible avec le soutien du conseil général du Nord, l'objectif étant de faciliter l'accès des paniers aux ménages à faibles revenus. Le GABNOR joue un rôle particulièrement important puisqu'il est l'organisme habilité à signer des conventions de partenariat avec les collectivités contrairement à Norabio.

Une étude sociologique a été menée en partenariat avec le département de Communication et Innovation de l'Université de Wageningen aux Pays-Bas pour identifier les freins à la consommation de produits biologiques par la population ciblée soit les ménages à faibles revenus. Quatre recommandations en ont été retirées et proposées au GABNOR : l'importance de la sensibilisation quant aux actions menées pour qu'elles aient un réel impact sur les habitudes de consommation, modifier la mauvaise perception des produits biologiques notamment leurs assimilations à des produits de régime, leurs prix, leurs temps de préparation plus long, replacer la qualité des produits en tant que priorité pour les familles, et enfin, la néophobie alimentaire, certains ne souhaitant pas connaître de nouveaux produits.

Les bio cabas accessibles sont livrés dans les centres sociaux et maisons de quartier de l'agglomération lilloise. Le prix d'achat au producteur reste fixe comme pour les bio cabas classiques. Le conseil Général du Nord subventionne 50 % du prix des paniers, les consommateurs ne payent ainsi que la moitié du prix. Il est difficile pour des foyers à faible revenus de s'engager dans le temps en matière d'achat c'est pourquoi les bio cabas accessibles ne reposent pas sur un abonnement, mais sur une commande hebdomadaire.

Cette étude met en évidence les bienfaits résultant d'un développement local de l'agriculture biologique. Grâce à l'initiative de plusieurs acteurs, une coopérative de producteur, une association de consommateur, le GABNOR et le Conseil Général du Nord, cette initiative a pu voir le jour. Le rôle de chacun est ici important. Il est à souligner que sans la participation du GABNOR la coopérative n'aurait pu profiter des subventions du Conseil Général puisqu'elle n'est pas habilitée à signer des conventions. Ainsi la coopération est importante pour que la démarche soit effective et surtout aboutie. Finalement, l'étude du bio cabas dégage plusieurs bénéfices relatifs à la mise en relation des consommateurs urbains et de l'agriculture biologique. Un renforcement du lien social et de la mixité sociale, en effet des réunions de concertation sont organisées chaque année pour permettre à chacun de s'exprimer, et les distributions en foyers d'accueils sont l'occasion pour les ménages à faibles revenus de sociabiliser davantage avec leurs voisins de quartier à travers animations et sensibilisations. Une initiative qui a également pour ambition de démocratiser l'alimentation biologique, tout particulièrement pour les familles modestes, une enquête de perception est ainsi le support des actions de sensibilisation dans le but d'amener les consommateurs à transformer leurs idées sur l'agriculture biologique.

2.1.2 Lons-le-Saunier

L'agriculture biologique peut participer à la reconquête de la qualité des eaux comme l'illustre le cas de la ville de Lons-le-Saunier, commune située dans le département du Jura qui distribue chaque année 1,9 million de m³ d'eau à 20 000 habitants grâce à un bassin d'alimentation de captage de 920 ha. (Biobourgogne, 2012) Dans les années 1980, la ville fait le constat de la dégradation de la qualité des eaux potables gérée en régie par la municipalité, en cause, les teneurs en nitrates et pesticides qui augmentent considérablement. À la création du site de pompage en 1963 dans la plaine de Villevieux, le taux de nitrate était de 1 mg/L, vingt ans plus tard, à la fin des années 80, on note des pics de nitrate à 40 mg/L et d'atrazine à 1,3 mg/L, résultats des problèmes de pollutions agricoles. La municipalité décide alors d'agir en amont, en proposant dès 1993 la signature de conventions aux agriculteurs volontaires du bassin d'alimentation de captage dans le but de contractualiser les changements de pratique c'est-à-dire la diminution des doses de produits phytosanitaires et la couverture des sols en période hivernale, quinze agriculteurs signent alors. En 2001, deux agriculteurs se convertissent à l'agriculture biologique. Les teneurs en nitrate se stabilisent alors à 20mg/L dix ans après les premières contractualisations. (*ibid*)

À partir de 2000, la municipalité souhaite aller plus loin convaincu que l'agriculture biologique permet des retombés économiques, écologique et techniques, elle offre alors des débouchés en circuits courts via la restauration collective où 5000 repas sont servis. Plusieurs filières sont ainsi créées : la filière « pain bio comtois » qui résulte d'un accord passé avec un groupement de producteurs, un minotier, le syndicat des boulangers et le restaurant municipal et la participation du groupement d'intérêt économique des farines bio comtoises pour le stockage du blé bio, le surcoût en pain bio était initialement de 8000 euros par an, huit ans après il est devenu nul. La filière viande montbéliarde mise en place suite à la tenue d'une conférence de presse pour annoncer le besoin de la municipalité en viande bovine bio jusque-là introuvable, plusieurs agriculteurs répondent alors à l'offre. Aujourd'hui, 48 éleveurs fournissent 5 à 6 bêtes par semaine. Les produits laitiers sont fournis par l'École nationale d'industrie laitière de Poligny, l'approvisionnement des fruits et légumes découle d'un partenariat avec le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Montmorot qui a permis d'accompagner l'installation de nouveaux maraîchers. Ainsi, la part des produits bios et locaux proposés au restaurant municipal est de 100 % pour le pain et la viande de boeuf, 50 % pour les yaourts et 30 % pour les légumes, 400 à 500 000 € sont de ce fait réinjectés dans l'économie locale sur un budget total de 2 millions d'euros d'achats annuels du restaurant municipal. Les aides de la municipalité s'élèvent de 120 à 600 €/ha pour un coût de programme estimé à 0,01 €/m³ d'eau distribuée. (*ibid*)

Une déclaration d'utilité publique pour le captage d'eau potable a été établie en 2012 en concertation avec les agriculteurs, ce document préfectoral autorise les travaux pour l'instauration d'un périmètre de protection des puits de captage. Ainsi sur les 220 ha du périmètre de protection rapprochée, les 60 ha les plus vulnérables devront être exploités en agriculture biologique. (*ibid*)

Par ailleurs, le captage d'eau potable est identifié comme un « captage Grenelle » et fait ainsi parti des 507 captages identifiés comme les plus menacés par les pollutions diffuses (ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2009) notamment les nitrates et les produits phytosanitaires, identifiés selon trois critères : l'état de la ressource vis-à-vis de la pollution par les nitrates ou les pesticides, le caractère stratégique de la ressource au vu de la population desservie, et la volonté de reconquérir certains captages abandonnés. Pour Long-le-Saunier, ce classement « a permis d'envisager des actions sur un territoire et un public plus élargi » (*ibid*) et notamment l'obtention de financements de l'Agence de l'eau permettant le développement d'actions de prévention telles que des mesures agro-environnementales territorialisées.

Le cas de Lons-le-Saunier est exemplaire, il constitue l'une des expériences les plus citées dans la promotion de l'agriculture biologique pour la préservation de l'eau. La conviction des élus associée à la participation d'une quinzaine d'agriculteurs a en effet permis un développement accru de l'agriculture biologique sur le territoire de proximité, c'est ainsi que plusieurs filières ont pu voir le jour : la filière de pain bio comtois, celle de viande montbéliarde, de yaourts et de légumes. Le rôle de la restauration collective est ici primordial puisqu'elle appuie la structuration des filières par l'offre de débouchés. Tout comme le projet bio cabas, la coopération est ici au cœur des avancées, collectivité, agriculteurs et Agence de l'eau collaborent pour un même projet. L'ensemble de ces actions a permis une réduction significative de la pollution des eaux et illustre donc l'action effective de l'agriculture biologique sur la qualité des eaux potables.

2.1.3 Le Grand Besançon

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon regroupe 59 communes soit 180 000 habitants, et porte une part de l'histoire de l'agriculture biologique utilisée à des fins d'insertion sociale et professionnelle avec la création en 1991, à Chalezeule, à l'est de Besançon, du premier jardin de Cocagne qui propose sous la forme d'un abonnement hebdomadaire la vente de paniers de légumes biologiques. En 2006, une centaine d'exploitations exerçaient sur les 59 communes du Grand Besançon contre 155 en 2000 et plus de 300 en 1979. La principale activité est l'élevage bovin représenté notamment par la filière AOC Comté. (Grand Besançon, s.d.)

Depuis 2004, le Grand Besançon dirige le dispositif « Solidarité agricole et urbaine pour des gains économiques, environnementaux et en terme d'emploi », communément appelé Sauge dans le cadre de l'appel à projets Equal (Sauge, 2008). Equal est une initiative européenne gérée par le Fond social européen dont le but est de combattre les discriminations sur le lieu de travail et dans l'accès à l'emploi. Un projet qui a pour ambition d'inciter à l'échange de bonnes pratiques entre les pays (Europa, 2005). C'est donc sur le thème de l'emploi que la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a orienté son projet d'agriculture périurbaine afin de bénéficier de multiples financements. Le dispositif à bénéficié jusqu'en 2008 du financement du Fonds social européen à hauteur de 358 000 euros et de l'appui d'autres subventions notamment 202 000 euros provenant pour moitié de la collectivité du Grand Besançon et l'autre de la région Franche-Comté, la participation de la chambre d'agriculture du Doubs pour 60 000 euros et du fonds de financement de l'organisme de formation Vivea à hauteur de 56 000 euros (Sauge, 2008).

Outre les financements, de nombreux acteurs collaborent désormais au dispositif Sauge : la Chambre d'agriculture du Doubs, la Ville de Besançon, le Conseil général du Doubs, la région Franche-Comté, l'Établissement Public Local d'enseignement agricole de Besançon et l'Association de Formation et d'Information Pour le développement d'initiatives rurales Bourgogne Franche-Comté. L'objectif formulé est de « tisser des liens entre ville et campagne et permettre le maintien ou la création d'activités agricoles à travers des actions d'animation et de promotion d'initiatives locales » (Grand Besançon, s.d.). Une charte de l'agriculture de l'agglomération bisontine signée en 2010 par l'ensemble des acteurs confirme leurs engagements « en faveur d'un projet commun d'agriculture périurbaine dynamique, moteur de développement durable du territoire » (*ibid*). Cet engagement se déploie autour de quatre objectifs que sont le maintien d'une activité agricole dynamique, l'aide à la création d'activités agricoles diversifiées, le développement des liens entre ville et campagne, et les démarches de développement durable en agriculture (Sauge, 2008).

En termes de résultats, le bilan du dispositif (*ibid*) a permis de 2005 à 2008 l'aboutissement de nombreuses initiatives répondant aux quatre objectifs précédemment cités. Pour favoriser la diversification et l'adaptation des activités agricoles au contexte périurbain, un programme de suivi individuel de 40 porteurs de projets a été mis en œuvre et a permis de concrétiser entre autres des activités d'apiculture et de maraîchage. La mise en réseau de maraîchers a également été incitée par l'organisation de visites d'exploitation et de rencontres entre agriculteurs. La création d'un dispositif de formation, d'insertion et d'emploi appuyés sur les activités agricoles a permis notamment la préqualification de 32 participants lors de journées de formation et l'accompagnement de 17 personnes à une évaluation en milieu de travail qui permet de se tester pour l'emploi recherché. Pour relier la demande locale et l'offre de produits et de services agricoles, 12 projets ont été identifiés puis travaillés en partenariat entre agriculteurs, communes, consommateurs et association. Enfin, pour favoriser les liens entre

urbains, périurbains et agriculteurs, des randonnées ont été organisées, une trentaine de parcelles de jardin en ville ont été créées pour favoriser la sensibilisation des consommateurs, un référencement de l'offre de produits en circuits courts est proposé et s'appuie également sur l'organisation de débats sur le thème « produire et consommer autrement ». (*ibid*)

Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a rejoint en 2007 le réseau Terres en Villes créé en 2000 qui réunit communautés d'agglomération et leurs chambres d'agriculture s'intéressant à la question de l'agriculture périurbaine. Une association qui a pour objectif de favoriser les échanges afin de contribuer à un renouvellement urbain qui prend en compte les rapports entre urbains et rural, entre agriculture, forêts et société. (Terres en Villes, 2000)

L'ensemble des initiatives de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon autour du projet Sauge ne concerne pas uniquement l'agriculture biologique. La responsable en environnement du Grand Besançon souligne que l'agriculture biologique est d'ores et déjà l'un des objectifs complémentaires en matière d'agriculture périurbaine de la collectivité (Piganiol, 2012). Mais les efforts à fournir sont plus importants qu'un développement local de l'agriculture aux pratiques encore conventionnelles pour faire face aux doutes des élus locaux. Ce cas illustre donc les possibilités de cohabitation entre agriculture biologique et conventionnelle qui contribuent au développement de circuits courts et de proximités aux retombées nombreuses pour la collectivité en termes d'emplois, de relocalisation de l'économie et de sensibilisation des consommateurs. Ce projet a nécessité de nombreuses sources de financement. La collectivité a su obtenir des fonds qui ne sont à priori pas destinés au développement de l'agriculture de proximité tel que l'initiative Equal grâce à un projet soutenu par de nombreux acteurs fédérés.

2.1.4 Eau de Paris

Eau de Paris permet aux Parisiens de consommer 550 000 m³ d'eau par jour alimentés pour moitié par les eaux souterraines et pour l'autre par les eaux de surface. Les bassins d'alimentation sont pour la plupart situés sur des zones agricoles de grandes cultures. Les eaux souterraines proviennent ainsi du sud-est et de l'ouest de Paris tandis que les eaux de surface sont issues de prélèvements dans la Seine et la Marne en amont de Paris, traités au sud de Paris. Ces eaux sont ensuite stockées dans cinq réservoirs puis distribuées sur quatre zones recouvrant l'ensemble de la capitale. (Eau de Paris, 2011)

Tout comme le captage d'eau de Lons-le-Saunier, les captages gérés par Eau de Paris ont été classés en 2009 dans le cadre du Grenelle Environnement comme captages stratégiques classés comme prioritaires. (*ibid*)

L'aire d'alimentation des sources de la Voulzie s'étend ainsi sur une surface de 11 000 ha situés principalement dans la région de Provins, soit le sud-est de Paris. 90 % de l'aire de

captage est constituée de surface agricole où dominant les grandes cultures à fort potentiel de rendement. Une ressource en eau qui souffre de pollution en nitrate et pesticides (Zakeossian et autres, 2011). Pour pallier à ce problème, des actions ont été engagées à partir de 2005 pour inciter au développement de systèmes de cultures intégrés qui se traduit par un ensemble de technique visant à réduire l'utilisation d'intrants extérieurs à l'exploitation favorisant l'autonomie et l'indépendance de l'exploitation (Chambre d'agriculture de la Marne, 2012). Par ailleurs, des actions spécifiques sont menées depuis 2010 pour la promotion de l'agriculture biologique. Eau de Paris finance ainsi la réalisation de diagnostics économiques de conversion ainsi que des démonstrations de techniques de désherbage mécanique à destination des agriculteurs conventionnels (Zakeossian et autres, 2011). Malgré la proposition de Mesures agro environnementales, aucune ne concerne directement le soutien à l'agriculture biologique.

En ce qui concerne le bassin des sources de la Vallée de la Vanne qui peut contribuer à l'approvisionnement de Paris à hauteur de 140 000 m³ d'eau par jour grâce au bassin d'alimentation de 47 000 ha, la préservation des ressources en eau est réalisée par un soutien direct de l'agriculture biologique depuis 2008. Pour ce faire, sont mises en œuvre des actions d'animation additionnées d'un accompagnement technique des agriculteurs déjà installés ou qui souhaitent se convertir ainsi que des outils économiques et agronomiques et l'appui de la structuration de filières locales. Eau de Paris va plus loin en s'engageant dans l'acquisition foncière par l'achat d'une centaine d'hectares qu'elle destine à l'agriculture biologique grâce à des baux ruraux environnementaux pour les agriculteurs désirant s'installer ou se convertir à l'agriculture biologique. En plus de l'aide nationale pour la conversion dont bénéficient les agriculteurs installés sur ces hectares, Eau de Paris propose une aide à la conversion d'un montant plus incitatif pour renforcer la dynamique d'ores et déjà en place. (Eau de Paris, 2011)

L'étude des actions entreprises par Eau de Paris sur ces deux bassins démontre que les collectivités ne sont pas les seules à pouvoir initier des actions sur le territoire. Ainsi Eau de Paris, établissement public à caractère industriel et commercial qui gère l'eau des Parisiens en régie municipale, a mis en œuvre de nombreuses actions pour inciter à des pratiques agricoles limitées en intrants et donc plus respectueuses des eaux et de l'environnement dans son ensemble. Agriculture conventionnelle aux pratiques moins polluantes et agriculture biologique cohabitent donc sur les aires de captages présentés. L'acquisition foncière et les incitatifs financiers à travers des mesures agro environnementales sont ici deux solutions permettant de contrôler les pratiques agricoles et d'inciter à un développement de l'agriculture biologique en zone périurbaine.

2.1.5 Saveurs du coin

Le cas Saveurs du Coin est l'objet d'une étude (Buclet et Debuissou, 2012) menée dans le cadre du projet Confluent, CONnaissances des FLux Urbains, EmpreINTes environnementales et gouvernance durable lauréat de l'appel à projets « Villes durables » lancé par l'Agence

Nationale de la Recherche. L'association Saveurs du Coin est née en 2006 en réaction à une filière en crise qui amène les agriculteurs à réfléchir à une issue, l'objectif étant de maîtriser les prix en pointant le déséquilibre entre production et distribution. Selon les agriculteurs adhérents à l'association, cette perte d'autonomie ne leur permet « non seulement plus de choisir le type de production à mettre en œuvre, mais également et surtout de ne plus s'en sortir financièrement » (Buclet et Debuissou, 2012, p. 2).

L'association est constituée d'une cinquantaine d'exploitations représentant cinq filières agricoles : arboriculture, maraîchage, fromage, élevage, viticole, l'association distribue des paniers à destination des comités d'entreprise, et possède également une boutique à Bron.

Saveurs du Coin bénéficie par ailleurs du soutien de la chambre d'agriculture du Rhône et de la présence d'un syndicat de maraîchers dans le cadre de réflexions menées pour la mise en place d'une relation avec les acteurs de la grande distribution dans l'idée de modifier les relations traditionnelles.

Le projet a abouti par l'ouverture en 2006 et 2007 de deux points de vente « Saveurs du coin » dans l'enceinte même des magasins Auchan de Dardilly et Caluire. Au milieu des rayons du magasin de grande distribution, les produits saveurs du coin sont vendus, sans contrôle logistique d'Auchan, mais avec prélèvement d'une marge sur la vente des produits, déterminée par les agriculteurs. Ce projet met en relation des acteurs aux intérêts différents, ceux de la grande distribution et ceux de Saveurs du coin au sein d'un même espace de vente, une situation qui a généré deux types de conflit : un conflit de personnel par la présence d'une entité externe au magasin en son sein, des conflits liés à la vente de produits de Saveurs du Coin qui représente potentiellement des ventes en moins pour les rayons aux produits similaires. Le rôle joué par le directeur du magasin d'Auchan de Dardilly est à souligner, sa sensibilité pour l'approvisionnement local et le fait que celui-ci connaissait l'un des fondateurs de Saveurs du coin a fortement contribué à la réalisation du projet grâce à l'installation d'une relation de confiance entre les acteurs du projet. (*ibid*)

Les entretiens réalisés dans le cadre du projet Confluent ont mis en avant qu'une politique de régionalisation de certains produits était d'ores et déjà en place au sein de certains magasins de grande distribution, 10 à 45 % des approvisionnements en fruits et légumes seraient concernés. (*ibid*)

L'initiative présentée est donc portée directement par les producteurs souhaitant retrouver une certaine autonomie dans leurs choix de production leur permettant également un meilleur équilibre financier. Des agriculteurs qui souhaitent redevenir acteurs du marché et dont l'initiative est jugée originale puisqu'elle s'insère dans le système de vente conventionnel critiqué. Le développement de circuits courts et de proximité peut ainsi prendre de multiples formes et même s'associer avec les circuits conventionnels ce qui permet aux agriculteurs de

proximité de bénéficier d'une meilleure visibilité auprès des consommateurs urbains. Il ne s'agit pas ici à proprement parler d'agriculture biologique, mais d'une agriculture tout de même engagée à travers un cahier des charges restrictif selon les filières.

2.2 Analyse des relations existantes et potentielles

Les études de cas présentées ci-dessus mettent en évidence un certain nombre de relations s'établissant entre la ville et l'agriculture biologique. Elles sont organisées dans cette partie par grandes thématiques afin de mettre en valeur les impacts positifs permis par cette relation transversale :

- Les consommateurs
- L'alimentation
- Le foncier agricole
- L'environnement
- Le lien social et l'éducation
- La dynamique entre agriculture biologique et conventionnelle

2.2.1 Les consommateurs

En ce qui concerne les consommateurs, on constate que ceux-ci choisissent des produits locaux et bio pour quatre raisons (Merle et Piotrowski, 2012). Tout d'abord, celle de la santé, le recueil d'expériences de la FNAB met en avant sur plusieurs des initiatives une motivation pour des produits biologiques reliée à l'idée que ceux-ci sont plus sains que ceux traditionnellement produits par l'agriculture conventionnelle. Le centre social de Villeneuve d'Asq participe au projet bio cabas depuis 2006 dans l'idée de travailler spécifiquement sur le thème de l'alimentation de qualité avec le public du centre, partant du constat que les produits bio constituent « ce qu'il y a de mieux pour faire de la prévention santé » (Touret et autres, 2011). Seconde raison, celle du goût qui constituait en 2011, selon une enquête du CREDOC sur l'alimentation des Français, le premier critère de jugement de la qualité des produits et selon une étude de la chambre d'agriculture du Rhône-Alpes, la première motivation d'achat. (Merle et Piotrowski, 2012) Les produits issus de circuits courts et biologiques bénéficieraient de qualités gustatives supérieures aux produits de grande distribution expliquées par un trajet de distribution court qui garantit la fraîcheur des produits transformés non loin du lieu de distribution. Une transformation artisanale « préservant aussi le côté traditionnel, typique, authentique » des produits contribue également à cette qualification des circuits courts biologiques (Herault-Fournier et autres, 2010). Le consommateur oppose ainsi le goût vrai des produits locaux face au goût falsifié des productions intensives (Merle et Piotrowski, 2012).

De plus, le caractère militant des consommateurs est récurrent dans les projets présentés par la FNAB, il s'agit alors de redonner un sens à la consommation. Le consommateur devient consom'acteur, il fait vivre l'économie locale. Pringent et autres (2012), expliquent cette motivation solidaire par plusieurs facteurs conjoncturels, la montée du chômage, une recrudescence des faillites agricoles, le développement de la mondialisation et délocalisation. C'est aussi un moyen de faire face à la domination des enseignes de la grande distribution qui commercialisent plus de 70 % des produits alimentaires.

Les consommateurs mettent également fortement en avant les avantages environnementaux de l'agriculture biologique en particulier par le fait qu'elle n'utilise ni engrais ni pesticides de synthèse. Nous discutons plus en détail cette question de l'environnement dans le paragraphe qui lui est consacré

2.2.2 L'alimentation

L'alimentation est un thème fédérateur qui participe à la mise en place d'un nouveau dynamisme en ville, les circuits courts impliquent ainsi les consommateurs dans une démarche collective qui prend place dans les lieux où les échanges entre producteurs et consommateurs se réalisent, qu'il s'agisse de points relais, de maisons de quartier ou tout autre lieu de rencontre. Un renforcement du lien social souvent mis à mal au sein des villes critiquées pour leur caractère impersonnel.

Une relation intra-urbaine, mais aussi entre acteurs ruraux et urbains, objectif porté par le projet de Besançon qui vise notamment à tisser des liens entre villes et campagnes (Grand Besançon, s.d.). Les agriculteurs et consommateurs se rencontrent, échangent et partagent plus que fruits et légumes. C'est un échange de valeurs autour de l'agriculture biologique, de la protection de l'environnement et de la valorisation du travail paysan. La consommation locale et saine est de plus en plus plébiscitée. Les consommateurs souhaitent s'engager dans de nouvelles relations avec les producteurs périurbains, des relations de réciprocité, de confiance et de partage de valeur (Weatherell et autres, 2003).

Il s'agit finalement de démocratiser, c'est-à-dire permettre un accès à tous à une alimentation plus responsable jusqu'à présent jugée inaccessible par de nombreux ménages.

2.2.3 Le foncier agricole

Le soutien à l'agriculture biologique est également à situer en perspective avec la gestion du foncier pour les collectivités et autres acteurs du territoire. L'acquisition d'une centaine d'hectares par Eau de Paris en est un exemple. Les pollutions agricoles sont de plus en plus pointées du doigt, c'est pourquoi les espaces agricoles des zones périurbaines constituent aujourd'hui un enjeu affirmé dans le discours public. Par l'acquisition de ces espaces, les collectivités maîtrisent et préservent des espaces ouverts de proximité définis comme des

superficiers non bâties intégrées dans le fonctionnement des aires urbanisées (Banzo, 2009). Ces surfaces répondent à une fonctionnalité sociale puisqu'elles constituent des espaces de récréations pour la population urbaine, des lieux de rencontre, de pratiques éducatives, mais aussi à une fonctionnalité économique grâce à la présence d'activités agricoles (*ibid*).

Une bonne gestion du foncier agricole, c'est un outil pour une meilleure dynamique du territoire périurbain et plus largement un contrôle de l'étalement urbain.

Il s'agit donc pour la collectivité de maintenir des espaces ouverts, non urbanisés, pour y développer une agriculture porteuse de sens qui l'aide à répondre aux attentes de sa population. L'agriculture biologique prend en effet tout son sens face à l'agriculture conventionnelle dans un contexte de proximité au vu des valeurs transmises, respect de la biodiversité et de l'environnement, dans un contexte social de développement de la notion de ville durable.

2.2.4 L'environnement

Il s'agit également de soutenir une production locale qui participe à un développement territorial respectueux de l'environnement, l'agriculture biologique prend alors tout son sens puisqu'elle allie les meilleures pratiques environnementales, préserve et valorise la biodiversité, les ressources naturelles, proscrivant toute utilisation d'engrais de synthèse et de produits phytosanitaires de synthèse.

Cependant, alors qu'en France 27 % des émissions de gaz à effet de serre sont dus au secteur des transports (Mundler et Rumpus, 2012) l'efficacité énergétique des circuits courts est très discutée et fait référence à la notion de kilomètres alimentaires, dépendant de la distance, des volumes transportés, du taux de remplissage des véhicules, du trajet retour à plein ou à vide (Redlingshöfer, 2008). Selon une étude de l'ISARA-Lyon (Mundler et Rumpus, 2012), la localisation des cas étudiés est un élément déterminant de la performance énergétique. La mise en œuvre de circuits courts implique un effort d'organisation locale entre les acteurs amenant à des performances variables de 13,5 à 44,8 gep/€ de produit proche des meilleures performances des circuits longs. Une optimisation logistique est encore possible pour ces nouveaux circuits. L'étude souligne que de nombreux consommateurs en ville choisissent des modes de transport doux pour récupérer les produits. Une relation qui permet donc au territoire et à ses acteurs de réfléchir à un meilleur développement logistique local.

Par ses pratiques agricoles en accord avec l'environnement, l'agriculture biologique est un soutien de plus en plus reconnu dans la protection des zones à enjeu eau. Le Grenelle Environnement a d'ailleurs mis l'accent sur l'intérêt de cette relation. L'exemple de la ville de Lons-le-Saunier illustre les bienfaits de la valorisation de l'agriculture biologique sur la diminution des pollutions de l'eau avec une baisse de 50 % des taux de nitrate dix ans après les

premières contractualisations entre la municipalité et les agriculteurs. Eau de Paris a également fait le choix de soutenir une agriculture durable et économique en intrants pour améliorer la qualité de l'eau potable consommée chaque année par les Parisiens.

2.2.5 Le lien social et l'éducation

Le développement de l'agriculture biologique de proximité permet un nouveau rapport à l'alimentation, il peut se traduire par une meilleure compréhension sociale de l'impact sur l'environnement et la santé de ce que l'on consomme, son coût réel, la charge de travail nécessaire à sa production, etc. Un rôle pédagogique important qui se réalise notamment par la mise en place d'ateliers de cuisine, la distribution de recettes ou encore la visite des fermes. L'intégration d'aliments biologiques en restauration collective et plus particulièrement en restauration scolaire joue également ce rôle de pédagogie, mais aussi de sensibilisation auprès des plus jeunes.

Cette relation entre la ville et l'agriculture biologique vise également dans certains projets à démocratiser une alimentation saine et responsable pour tous. Le projet bio cabas accessible en est une parfaite illustration et n'est pas un cas isolé. L'AMAP parisienne des Patate Douz », projet présenté dans le recueil de la FNAB, a également mis en place un dispositif de prix solidaire, le prix étant déterminé par le revenu du foyer. La FNAB souligne la présence d'une volonté collective de créer un système solidaire bien qu'il n'existe pas de modèle valable en tous lieux ou en tout temps. (Touret et autres, 2011) Une distribution aux foyers en difficulté qui ne va pas à l'encontre d'une rémunération juste pour les agriculteurs grâce au soutien des collectivités qui prennent à leur charge les différences de prix.

Une éducation également importante pour mettre fin aux confusions existantes entre les différents circuits et produits proposés aux consommateurs. Un produit local n'est pas forcément issu de pratiques respectueuses de l'environnement et l'importation d'un produit bio n'a pas d'impact direct sur le territoire du consommateur.

2.2.6 L'emploi

Une relation qui va donc dans le sens de l'économie sociale et solidaire, d'autant plus qu'il s'agit également d'un outil d'insertion par l'emploi (Touret et autres, 2011). Ces circuits d'échange permettent en effet la création d'emplois d'insertion liée au maraîchage, au conditionnement et à la distribution des produits. Les Jardins de Cocagne et le projet bio cabas illustrent cet accompagnement vers l'activité professionnelle.

Plus que de l'insertion, le développement de cette relation peut également être le facteur de création d'emplois. Le bénévolat est encore un moteur important du développement de cette relation, mais une professionnalisation de l'activité prend également place. Les auteurs de la FNAB précisent que la dynamique de jeunes acteurs souhaitant créer leurs emplois dans des

démarches d'Économie sociale est à l'initiative de plusieurs projets. Le projet « De l'autre côté de la rue » illustre ce phénomène, trois jeunes qui souhaitent mettre en place « un commerce alternatif pour une consommation responsable » sont à l'origine de cette épicerie.

Un projet qui a permis la création de quatre équivalents temps plein. Un développement économique qui prend également la forme de marchés comme à Besançon.

2.2.7 Une dynamique entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle

Les cas étudiés mettent en évidence que l'agriculture biologique ne constitue pas toujours une solution unique, mais plutôt une pratique additionnelle ou complétée par d'autres pratiques agricoles. Ainsi, dans le cadre de la politique de l'agglomération de Besançon, l'AB constitue l'un des objectifs complémentaires en matière d'agriculture périurbaine (Piganiol, 2012). Eau de Paris incite également à des pratiques économes en intrants « à mi-chemin entre agriculture biologique et agriculture conventionnelle » (Eau de Paris, 2011). Compagnone et Hellec (2009) soulignent par ailleurs que l'exemplarité constitue l'une des meilleures façons, pour un certain nombre d'agriculteurs, de se renseigner sur une technique avant d'envisager de l'adopter.

Développer cette relation entre agriculture biologique et la ville c'est avoir une force de sensibilisation sur les consommateurs vis-à-vis de la qualité des aliments qu'ils consomment et ainsi les inciter à plus d'exigences pour finalement qu'ils influencent eux même les modes de production. Cette dimension territoriale peut également contribuer à développer les échanges et les apprentissages entre agriculteurs biologiques et conventionnels. On assiste alors à un développement de pratiques intermédiaires, nouvelles pratiques agricoles, et plus globalement d'un mouvement social dénonçant les dégâts d'une agriculture intensive (Van dame, 2009). Cardona et Lamine (2011) illustre cette évolution des pratiques agricoles d'agriculteurs conventionnels utilisant des techniques biologiques par le cas des grandes cultures céréalières d'Île-de-France où le désherbage mécanique est utilisé en complément ou pour remplacer le désherbage chimique. Les intrants chimiques constituent en effet une charge économique pour les agriculteurs conventionnels qui tentent de s'en défaire. Des pratiques biologiques et conventionnelles peuvent alors potentiellement coexister sur une même exploitation. On observe finalement le développement d'une autre dynamique « qui aurait plus largement pour objectif l'adoption de pratiques plus écologiques pour des raisons économiques et environnementales, non plus principalement pour des raisons idéologiques » (Cardona et Lamine, 2011).

Les relations soulevées, résumées dans le tableau 2.1 sont donc nombreuses et touchent aux trois sphères du développement durable soit l'environnement, l'économie et le social. Il est précisé que certaines de ces relations ne sont pas exclusives des zones urbaines et

périurbaines, mais peuvent se rencontrer en zone rurale comme les échanges de pratiques entre agriculteurs biologiques et conventionnels.

Tableau 2.1 : Impacts de la relation entre villes et agriculture biologique

Thématique	Impact de la relation
Social	Développement de démarches collectives Santé Redonner un sens à la consommation Démocratiser l'alimentation (foyers à faibles revenus) Pédagogie et sensibilisation Fédérer les acteurs des collectivités Lien AB/AC Lien agriculture/urbain
Environnement et territoire	Sensibilisation Efficacité énergétique Préservation d'espaces ouverts Préservation de l'eau
Économie	Création d'emplois Outil d'insertion par l'emploi Optimisation logistique des transports Gestion du foncier Nouvelles filières agricoles Relocalisation de l'économie

Plus largement, il s'agit pour la ville de répondre aux attentes fonctionnelles de la population grâce à l'agriculture biologique en circuit court : la création d'emplois qu'ils soient d'insertion ou stables, l'accès à une alimentation de qualité tant pour des questions de santé que pour répondre à des valeurs personnelles, un accès à la connaissance grâce aux diverses sensibilisations effectuées, un accès à des espaces naturels de qualité gérés dans le respect de l'environnement. L'ensemble de ces fonctions faisant appel à une qualité de vie urbaine durable. Dans la continuité de cette volonté d'un développement territorial durable, le rôle particulier joué par l'agriculture biologique face à l'agriculture conventionnelle au sein de cette relation est souligné.

Ce mode de production à valeur symbolique forte répond aux nouvelles attentes des consommateurs ou consom'acteurs qui redonnent ainsi un sens à la fonction alimentaire, et revalorise un travail paysan en évolution comme le souligne et questionne Monique Poulot :

« cette "agriculture des futurs" (Lacombe, 2002) qui mêle productions matérielles et immatérielles, qui vient élargir dans la catégorie des services aux personnes comme à la collectivité, qui en appelle beaucoup à des initiatives individuelles, et qui plus est féminines dans nombre d'exemples, paraît augurer d'une redéfinition du métier d'agriculteur : est-ce le retour des paysans ou plutôt l'avènement d'un nouveau métier qui renvoie tout autant au technicien-producteur qu'au médiateur-animateur passeur de nature? » (Poulot, 2008, p. 275)

Cette analyse des relations existantes et émergentes entre villes et agriculture biologique soulève deux interrogations : comment prendre en considération l'ensemble des agricultures dites durables et comment caractériser le local sur les territoires urbains d'aujourd'hui. En effet les cas étudiés ne concernant pas exclusivement des exploitations certifiées en agriculture biologique, mais mettent également en avant des initiatives liées à des pratiques s'appuyant sur une réduction des intrants. Dans le cas de cette étude, l'agriculture biologique constitue la solution optimale permettant à la collectivité urbaine de bénéficier de l'ensemble des liens considérés. Par ailleurs, le contexte géographique de certaines villes qui ne disposent pas de toutes les filières à proximité, notamment la région parisienne, met également en exergue la difficile définition du terme local. Sont ici considérés les espaces périurbains bien qu'ils ne permettent pas une autonomie alimentaire, qui n'est pas l'un des objectifs finaux de la mise en relation de la ville et de l'agriculture biologique, mais qui permet un rapport équilibré entre ces deux sphères.

2.3 Les leviers d'action

La relation entre territoires urbains et agriculture biologique est bien transversale puisqu'elle recouvre à la fois des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux. Les moyens pour mettre en place ce rapport et alors profiter de ses retombées avantageuses sont eux aussi multiples. Un article d'Anne Haegelin et Julien Labriet, *Les collectivités locales, actrices du développement de l'agriculture biologique sur leur territoire* (2012), met d'ores et déjà en évidence un certain nombre de leviers d'actions :

« Les collectivités territoriales sont un acteur majeur du développement des filières biologiques de leur territoire et sont en capacité d'être motrices de leur structuration relocalisée, dans le cadre d'une économie sociale et solidaire. Elles peuvent en effet utiliser plusieurs leviers «amont», notamment via leur politique foncière pour soutenir les dynamiques d'installation et de conversion de producteurs, et «aval» en augmentant leur demande pour créer un marché local et assurer ainsi un débouché aux producteurs installés ou convertis. » (Haegelin et Labriet, 2012)

Ces leviers sont présentés dans cette partie afin d'avoir une vue d'ensemble des possibilités, mais aussi de mettre en évidence la multiplicité des acteurs qui entrent en jeu.

2.3.1 La restauration collective

La restauration collective constitue donc l'un des outils de structuration dont disposent les collectivités pour mener à bien ce rapprochement avec les territoires agricoles à proximité. La restauration collective est l'une des deux familles d'activité de la Restauration Hors Domicile avec la restauration commerciale soit les restaurants, traiteurs, etc. Elle se divise elle-même en deux catégories : la restauration d'entreprise d'une part et la restauration sociale d'autre part, c'est cette dernière qui constitue l'un des leviers d'action pour les collectivités. La restauration collective dite sociale est en effet mise en place par les collectivités elles-mêmes pour

l'établissement public dont elle a la charge, les écoles, collèges, lycées, administrations, etc. (FNAB, s.d.) Pour répondre à ses besoins alimentaires, la collectivité a le choix entre deux modes de gestion. La gestion concédée à une société de restauration, la collectivité achète ainsi ses repas à une entreprise commerciale, un choix de gestion qui représente 32 % des cas (CCC, s.d.) et qui s'oppose à la gestion directe où les collectivités ont la responsabilité des restaurants autonomes qui représentent donc 68 % de la restauration collective, le cas le plus fréquent. La collectivité peut alors faire le choix de privilégier un approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique, et plus pertinemment de produits biologiques, mais aussi locaux. En cas de gestion concédée, la collectivité peut également demander à son prestataire de respecter des conditions d'approvisionnement en produits biologiques.

Les approvisionnements sont encadrés par le Code des Marchés Publics (CMP). La collectivité se doit de faire un appel d'offres se basant sur l'offre économique la plus avantageuse, il est donc officiellement interdit de choisir un candidat en fonction de sa localité ou de son mode de production. Cependant, les collectivités ont la possibilité d'utiliser « des critères déterminants au regard de la protection de l'environnement » depuis la réforme du CMP de 2005 et du développement des circuits courts n'ayant pas plus d'un intermédiaire entre les producteurs et la collectivité (décret n° 2011-1000, 2011). Une dérogation appuyée par ailleurs par le Grenelle Environnement qui incite à l'introduction de 20 % de produits biologiques ou issus de circuits courts dans la restauration collective. Ce cahier des charges constitue alors un élément décisif dans l'élaboration d'une restauration collective locale et biologique. Un exemple d'appel d'offres est par ailleurs proposé par la FNAB. Une étude de P. Marty (2012) sur le cas de la ville de Brive met en évidence l'importance de définir des critères adaptés lors de la rédaction d'appels d'offres. Un effort qui nécessite l'acquisition de connaissances précises du secteur agricole local en question et surtout de ses particularités notamment les conditions techniques de production et de mises en marché.

Dans le cas de la ville de Brive, les critères les plus discriminants pour répondre aux attentes de la collectivité en termes d'approvisionnement local et biologique furent le nombre de jours entre la récolte du produit et sa livraison en cuisine centrale, le mode de stockage et les différentes variétés de semences utilisées. (*ibid*)

Au vu de la complexité de l'élaboration d'un cahier des charges cohérent avec le désir de la collectivité, celle-ci se doit de développer une nouvelle compétence. Le rôle traditionnel de promotion de l'agriculture qu'avaient les collectivités est dépassé par la mise en place de nouveaux rapports avec les acteurs agricoles, la ville devient alors un acteur normatif de l'agriculture sur son territoire d'influence. (*ibid*)

2.3.2 La gestion du foncier

La relation entre villes et territoires agricoles périurbains pose la nécessité d'un partage du territoire capable de répondre à son usage multifonctionnel. Le foncier agricole est l'objet de tensions particulières, sa considération est l'objet de divers paradigmes, allant d'une vision agraire caractérisée par une gestion autocentrée de l'outil productif par les exploitants à une vision post-matérialiste plus collective où le foncier agricole devient un bien public patrimonial. (Margetic et autres, 2012)

L'usage du sol est soumis à de fortes concurrences entre, notamment, l'urbanisation, le développement des infrastructures de transport et l'agriculture. Le phénomène de spéculation sur ces territoires est important. La valeur des terres augmente en vue d'une possible conversion due à l'étalement urbain. Une situation qui rend difficile l'accès au foncier agricole, les terres étant trop dispendieuses et peu disponibles.

Les collectivités urbaines ont la possibilité d'influencer cette situation à travers divers outils, l'idée étant de freiner la spéculation foncière et de garantir la vocation agricole du sol. Une gouvernance foncière qui peut s'effectuer à travers la planification territoriale par le biais des documents d'urbanisme, l'acquisition foncière, la mise en place d'observatoires du foncier.

Une problématique d'ores et déjà prise en considération par les pouvoirs publics au travers de la réglementation. Le titre II de la loi d'orientation de 2006 est consacré à la protection de l'espace agricole et forestier, l'agriculture est ainsi inscrite comme élément à prendre en considération lors de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des plans locaux d'urbanisme (PLU). La loi sur l'environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite Grenelle II incite dans l'article 14 à un équilibre entre gestions des espaces urbanisés et agricoles. Une loi qui fait suite au Grenelle Environnement dont l'engagement 50 portait sur une inscription chiffrée de la diminution de la consommation d'espaces dans les documents d'urbanisme tandis que l'engagement 76 assignait aux PLU d'inscrire des objectifs chiffrés de « lutte contre la régression des surfaces agricoles et naturelles ». La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 quant à elle traite de la régulation de la consommation des terres agricoles dans son titre V.

Les documents d'urbanisme constituent un outil d'aménagement territorial décisif pour une relation équilibrée entre espaces urbanisés et agricoles. On distingue principalement le SCOT et le PLU, le premier détermine les orientations fondamentales de l'organisation du territoire il permet ainsi d'harmoniser les différentes politiques publiques, un document opposable aux documents d'urbanisme locaux, le second correspond à la déclinaison locale de ce schéma. (Agam, s.d.)

Le SCOT nécessite un diagnostic territorial souvent jugé insuffisant (Eycheune et Barthe, 2012). La prise en compte de l'agriculture au sein du projet urbain de Montpellier constitue dans ce contexte une « expérience innovante et stimulante » (Jarrige et autres, 2009). La réflexion menée sur l'intégration de l'agriculture dans le SCOT s'est réalisée grâce à la cartographie des unités agrophysionomiques caractérisant les paysages et les dynamiques agricoles de la Communauté d'Agglomération de Montpellier réalisée par une équipe de recherche de l'Université de Montpellier. Grâce à ce support, les urbanistes ont alors inversé leurs regards (Montpellier Agglomération, 2006) pour construire le projet urbain à partir de la trame des espaces agricoles et naturels (Jarrige et autres, 2009) plutôt que de partir de l'espace urbanisé et d'évaluer sa possible étendue sur le paysage l'entourant. L'étude de Jarrige met par ailleurs en évidence une divergence d'opinions entre urbanistes et chercheurs, les premiers considérant que le rôle de l'agglomération s'arrête à cette délimitation de l'urbanisation avec précision dans l'espace et le temps tandis que les seconds présupposent la nécessité de mesures de soutien à l'agriculture périurbaine plus actives qu'une seule planification d'aménagement, assurer le statut du sol étant une condition nécessaire, mais non suffisante (*ibid*).

Ces documents, SCOT et PLU, permettent donc un zonage du territoire, distinguant principalement quatre zones selon le code de l'urbanisme R 123-4 soit, les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N). (SCoT du pays de Rennes, 2010) À ce découpage territorial peuvent s'ajouter des dispositifs spécifiques que sont les Zones Agricoles Protégées (ZAP) et les Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN). La ZAP a pour objectif de protéger des espaces agricoles dont la préservation « présente un intérêt général en raison soit de la qualité de la production, soit de la situation géographique » (Code Rural, 2010). Ces espaces sont alors inconstructibles sauf décision de l'État ou du préfet sur avis favorable de la chambre d'agriculture et de la commission départementale d'orientation agricole. Un instrument de prévention peu utilisé puisque seules 15 ZAP étaient recensées en 2009 (Balny et autres, 2009). Les PAEN quant à eux constituent une protection renforcée accordant un droit de préemption au département. Ces espaces ne peuvent pas être urbanisés. Un dispositif peu utilisé tout comme les ZAP car nouveau, le décret d'application ne datant que de 2006 (*ibid*).

Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité d'agir sur le foncier agricole par l'acquisition de terrains, seules ou en collaboration avec d'autres acteurs, ce qui leur permet de contrôler la destination de l'espace et ainsi d'y promouvoir l'agriculture biologique. Une réponse particulièrement adaptée aux territoires concernés par l'enjeu d'eau potable.

La mise en place d'un observatoire du foncier agricole constitue un outil d'aide à la décision, permettant aux collectivités de connaître l'évolution du territoire. La création de ces observatoires locaux des pratiques agricoles connaît d'ailleurs un essor important depuis

quelques années (Pech et Dupraz, 2012). Les objectifs de ces observatoires peuvent être très variés selon les enjeux propres à chaque territoire, mais il s'agit communément d'observer la gestion de l'environnement comme ressource commune. Pech et Dupraz (2012) mettent ainsi en avant la relation qui s'établit entre observatoire et développement durable. Les observatoires permettant de rassembler et communiquer des données factuelles sur la relation entre pratiques agricoles et environnement, les enjeux peuvent alors concerner la gestion quantitative de l'eau et sa qualité, le rôle de l'agriculture périurbaine ou encore le maintien de la biodiversité.

Lemoisson et autres (2012) définissent les observatoires territoriaux comme des observatoires ayant pour finalité l'action coordonnée d'acteurs au sein d'un territoire, trois finalités particulières sont soulevées :

- Aider les acteurs à la définition et à la mise en œuvre d'un projet de développement;
- Produire des connaissances sur le territoire comme objet de médiation telle que la cartographie pour une construction collective de modèles formels pour finalement produire et faire circuler l'information;
- Renforcer les compétences territoriales, en particulier le travail en commun, l'innovation et l'adaptation.

Collectivités et acteurs du territoire ont ici l'occasion de se réunir pour partager les informations dont chacun dispose selon son rôle, ses compétences et connaissances. En appuyant cette démarche, les collectivités s'ouvrent à de nouveaux apprentissages et s'associent dans le même temps aux nombreux acteurs qui construisent le territoire. Prendre conscience de la situation du territoire c'est aussi comprendre quels sont les freins ou opportunités pour l'évolution des pratiques agricoles vers un modèle plus respectueux de l'environnement, soit une agriculture davantage biologique.

Au niveau national, un observatoire de la consommation des espaces agricoles a d'ailleurs été instauré par la Loi de modernisation de l'agriculture (2010), son rôle étant d'élaborer des outils pertinents pour mesurer le changement de destination des espaces agricoles, homologuer des indicateurs d'évaluation et publier annuellement un rapport sur son activité.

Enfin, par l'acquisition de terrains la collectivité peut s'engager dans la promotion de l'agriculture biologique. La collectivité loue alors les terrains à des agriculteurs par le biais d'un bail environnemental. Alors qu'un bail classique garantit une liberté de pratique à l'occupant, le bail environnemental quant à lui va permettre à la collectivité d'inclure des clauses prescrivant des pratiques agricoles spécifiques visant à préserver l'environnement, la biodiversité, les paysages et la qualité de l'eau ou des produits. Le bail ne peut être soumis à ces conditions environnementales qu'en fonction de deux conditions : le bailleur est une personne morale de droit public ou le terrain est défini par la loi comme possiblement soumis à ce type de bail. La présence de ces clauses implique par ailleurs pour l'agriculteur une diminution du montant du

fermage ci celles-ci sont jugées contraignantes. (Dictionnaire permanent de l'entreprise agricole, 2006)

2.3.3 Les subventions

Les collectivités, par leurs participations économiques, peuvent également contribuer au développement de l'agriculture biologique sur leurs territoires. Les subventions possibles sont nombreuses allant des aides au niveau national à celles plus territorialisées des communes.

On peut distinguer parmi ces subventions, celles destinées aux agriculteurs, qu'elles concernent la formation, l'aide à l'installation, ou celles dirigées vers les associations en faveur du développement de l'agriculture biologique par le biais des circuits courts.

Issues du deuxième pilier de la politique agricole commune, les mesures agro-environnementales constituent une mesure d'application obligatoire par les états membres. Il s'agit de subventions allouées sur la base d'engagements volontaires des agriculteurs pour une durée d'au moins 5 ans. Ces mesures visent à répondre aux enjeux liés à la préservation des ressources naturelles par le biais d'une agriculture durable afin d'atteindre notamment les objectifs du réseau Natura 2000 et de la directive cadre sur l'eau. (Europa, 2012)

Basées sur un cahier des charges national 6 dispositifs sont applicables par les régions, deux de ces dispositifs concernant directement l'agriculture biologique, il s'agit de la conversion à l'agriculture biologique et du maintien de l'agriculture biologique. Deux mesures qui ont été regroupées au sein d'un nouveau dispositif, le soutien à l'agriculture biologique (SAB). On distingue également un dispositif territorialisé à construire au niveau régional sur des territoires ciblés notamment les zones à enjeu eau. (DRAAF PACA, s.d.)

À ce type de mesures nationales s'ajoutent d'autres mesures mises en place par chacune des régions selon les enjeux de chaque territoire. Au vu de la multitude des subventions possibles, deux régions sont ici prises en exemples : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et la région Limousin.

La région PACA soutient les agriculteurs dans leurs demandes de certification biologique par un remboursement de 100 % des frais sous certaines conditions dans la limite de 1000 euros par an et pour une période de 5 ans maximum. Dans le cadre du plan végétal pour l'environnement, la région soutient l'acquisition d'équipements par les agriculteurs bio. Les entreprises agroalimentaires sont également aidées dans leurs acquisitions d'équipement, une aide majorée dans le cas de la transformation de produits biologiques. Au sein des lycées, dont la région à la charge, l'introduction de produits bio en restauration collective est financée à hauteur d'un euro par repas intégralement bio par mois.

La région Limousin a quant à elle élaboré le Programme Limousin des Acteurs de l'Agriculture Biologique, un programme qui « vise la transmission du savoir ». Cinq personnes ressources ont ainsi été nommées pour leur forte expertise dans l'un des cinq thèmes du programme. Ces personnes interviennent auprès de l'ensemble des acteurs du territoire pour accompagner et favoriser le développement de la bio à travers des activités d'animation et de transmission de connaissances. Tout comme la région PACA, le Limousin finance la certification des producteurs à hauteur de 80 % lorsqu'il est compris entre 200 et 800 €. 80 % du coût de la certification des artisans bios est lui aussi subventionné à hauteur de 3 750 € maximum par dossier. L'introduction de produits bio en restauration collective est également subventionnée en collaboration avec l'État, 8 lycées des 41 à la charge de la région sont ainsi approvisionnés en bio.

Les collectivités ont ainsi la possibilité d'aider économiquement le développement de la filière bio à travers une multitude de subventions auxquelles s'ajoutent les crédits d'impôt dont peuvent bénéficier les producteurs bio ainsi que les aides plus locales des communes.

2.3.4 L'insertion par l'emploi

Les jardins d'insertion constituent l'une des alternatives en agriculture péri urbaine permettant à la collectivité qui soutient cette initiative de répondre aux attentes de la population en termes d'emploi et de réhabilitation. La collectivité peut alors soutenir financièrement un jardin d'insertion, participer à la mise en place d'une activité d'insertion sur le foncier qu'elle possède, mettre en place des dispositifs spécifiques avec les missions locales pour diriger les personnes en difficulté vers ces emplois. La FNAB à travers son recueil sur les circuits courts met ainsi en avant que de nombreux projets voient le jour grâce à des emplois en contrat d'aide à l'embauche, en contrat unique d'insertion, ou emploi tremplin, financés par les conseils régionaux (Touret et autres, 2011).

2.3.5 L'organisation de débats et la communication

La ville joue également un rôle dans la promotion de l'agriculture biologique sur son territoire, qu'elle s'adresse aux agriculteurs, aux consommateurs ou tout autre acteur ayant pouvoir d'influence quant au développement ou non d'une pratique agricole plus respectueuse de l'environnement. Cette promotion peut alors se faire à travers l'organisation de réunions de discussion et concertation, de conférences ou projections réunissant consommateurs, associations de circuits courts, agriculteurs, syndicats et élus. La restauration collective constitue également un vecteur d'information sur les bienfaits du développement de l'agriculture biologique pour le territoire, destiné tant aux enfants qu'aux adultes.

Par ailleurs, de nombreux événements, tout au long de l'année, sont l'occasion pour la ville de promouvoir également le développement de cette agriculture qu'il s'agisse de la semaine du

goût, de la semaine du développement durable, etc. La ville joue ainsi son rôle d'animation territoriale et de sensibilisation.

2.4 Les acteurs

La mise en œuvre de ces leviers d'action nécessite la participation et donc la collaboration d'un grand nombre d'acteurs présenté selon les grands groupes identifiés.

2.4.1 Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales jouent un rôle majeur dans la coordination des actions sur leur territoire, on distingue plusieurs niveaux soit la région responsable notamment des schémas régionaux d'aménagement durable du territoire, le département compétent notamment pour les PAEN, les intercommunalités et les communes. Dans le cadre de ce travail, l'intercommunalité apparaît comme le niveau le plus pertinent dans la mise en relation entre villes et agriculture biologique par son échelle plus globale et ancrée sur les questions périurbaines.

Des agglomérations se réunissent d'ailleurs pour échanger de la problématique de l'agriculture périurbaine et élaborer des outils. Le réseau Terres en Villes réunit ainsi 21 agglomérations représentées par les intercommunalités. L'objectif de ce réseau est de favoriser le développement durable du territoire urbain et périurbain en traitant tout particulièrement de la relation entre ville et agriculture, quatre chantiers sont conduits : la co-construction de politiques agricoles périurbaines; la protection et mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains; le développement de circuits de proximité et la gouvernance alimentaire des agglomérations; la prise en compte des espaces ouverts périurbains et de leurs agricultures dans les politiques européennes. Par l'adhésion au réseau, intercommunalités et chambres d'agriculture sont poussées à co-construire la politique du territoire en définissant leurs objectifs, les programmes d'action et les modes de gouvernance. (Terres en Villes, 2000)

2.4.2 Organismes liés à l'État

On distingue des organismes liés à l'état par tutelle. Les chambres d'agriculture et les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) représentent deux acteurs importants. Ainsi, le rôle des chambres d'agriculture dans la promotion du biologique est majeur. Ce sont des établissements publics placés sous la tutelle de l'État et administrés par des élus représentant notamment les agriculteurs, des établissements qui constituent d'une certaine façon une interface entre agriculture et collectivités territoriales (Ordonnance n° 2006-1207, 2006). Une confusion des missions et compétences de ces chambres d'agriculture face aux collectivités est relevée, les collectivités ayant tendance à prêter aux chambres d'agriculture le rôle de soutien à l'agriculture périurbaine sans toujours prendre en considération le poids de leur propre rôle de soutien.

Les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural sont des sociétés anonymes sans but lucratif aux missions d'intérêt général sous tutelles des ministères de l'Agriculture et des Finances, 26 Safer couvrent le territoire français (Safer, 2012). C'est un opérateur de référence sur le foncier rural. Ses moyens d'action sont multiples : surveillance et analyse du marché foncier, observatoire du marché foncier, études de faisabilité foncière et diagnostic de territoire, maîtrise foncière, gestion du foncier (Agence de l'eau Loire-Bretagne et autres, 2012)

Les Agences de l'eau sont au nombre de six sur le territoire français, il s'agit d'établissements publics du ministère chargé du développement durable, et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques, ce sont ainsi les acteurs essentiels de la mise en œuvre de la politique publique de l'eau. Elles mettent en œuvre les objectifs et les dispositions des schémas d'aménagement et de gestion des eaux et leurs déclinaisons locales, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux. (Les agences de l'Eau, s.d.)

Les commissions départementales d'orientation agricole ont quant à elle un rôle consultatif auprès des préfets dans le cadre du Projet Agricole Départemental. Elles sont constituées de l'administration, des organisations professionnelles agricoles du département soit des membres de droit tel que la Mutualité Sociale Agricole, des établissements de crédit, chambre d'agriculture, etc., mais aussi des représentants d'associations de protection de la nature, de consommateurs, etc. ainsi que d'experts nommés par le préfet qui examinent les projets soumis. Cette commission donne ainsi un avis sur les projets d'installation, les aides accordées dans le cadre de la modernisation d'exploitation, les demandes d'agrandissement, l'attribution de quotas, etc. (Fédération nationale des Safer, 2008)

2.4.3 Les syndicats d'agriculteurs biologiques

Les syndicats d'agriculteurs biologiques tels que la FNAB, au niveau national, participent également à la mise en œuvre des actions amenant à une mise en relation efficace de la ville et de l'agriculture biologique. Cet organisme professionnel à vocation syndicale a été créé en 1978 et a pour objectif de défendre les intérêts des agriculteurs biologiques pour un « développement cohérent, durable et solidaire du mode de production biologique » (Agence Bio, s.d.) Il se divise en Groupements Régionaux et Départementaux d'Agriculture Biologique (GRAB et GAB) pour un travail local centré sur les territoires, des structures habilitées par exemple à signer les conventions de partenariat avec les collectivités pour les coopératives de producteurs.

2.4.4 Associations de citoyens et de consommateurs

Les associations de citoyens et consommateurs telles que les AMAP et autres initiatives de circuits courts et de proximité constituent des mises en relation directe entre producteurs et consommateurs.

Le mouvement Terre de Liens réunit quant à lui citoyens et agriculteurs dans l'idée d'une relation solidaire où les citoyens soutiennent financièrement les agriculteurs dans l'accès foncier. Terre de Liens acquiert ainsi des terres proposées ensuite en location à des paysans aux pratiques agricoles durables. Il s'agit d'un mouvement national composé d'une association nationale et d'associations régionales mettant en œuvre des outils financiers soit la Foncière et le Fond Terre de Liens. Trois types de missions sont menés : l'animation territoriale sur le foncier, l'accompagnement de structures collectives, la collecte de capitaux à destination du foncier. (Dubart, 2008)

Les acteurs sont nombreux et diversifiés, sur un même territoire ils partagent des rôles et enjeux différents, la démarche collective pour une relation effective entre collectivités urbaines et agriculture biologique en est d'autant plus complexifiée. D'autres acteurs entrent alors en jeu pour tenir le rôle de médiateur et ainsi assurer une mise en place efficace des projets de territoire.

2.5 La médiation : pour une démarche collective efficace

L'analyse a jusqu'ici mis en évidence la complexe mise en relation des collectivités urbaines et de l'agriculture biologique, une relation aux bénéfices variés permise par l'action d'organismes tout aussi nombreux et qui ne partagent pas à priori le même réseau de connaissances et de compétences. Il en ressort la nécessité d'intégrer à ces projets territoriaux des organismes plus « neutres » permettant la mise en place d'une dynamique collective.

L'initiative d'InPACT 37 va dans ce sens, association issue du pôle national InPACT « Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale », plateforme associative issue du rapprochement de 6 réseaux associatifs agricoles dont l'Association pour Favoriser l'Intégration Professionnelle, la FADEAR, la Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural et le Réseau Agriculture Durable (Réseau Rural, s.d.). Dans le cadre spécifique de l'installation d'un nouvel agriculteur sur le territoire, InPACT37 propose ainsi une méthodologie en plusieurs étapes faisant appel à plusieurs acteurs jouant alors le rôle de médiateur entre les différents acteurs tout en apportant un appui méthodologique pour construire « *un projet agricole partagé et concerté au niveau du territoire* » (InPACT 37, s.d.).

L'Agence d'urbanisme et de développement intercommunal de l'agglomération rennaise constitue un autre exemple d'organisme intermédiaire dans le cadre de projet de développement d'une collectivité urbaine avec son territoire périurbain. Cette association a été créée en 1972 et rassemble les institutions de droit public qui interviennent sur l'agglomération rennaise, son pays et son aire d'influence. C'est un « lieu d'échanges entre les différents partenaires qui interviennent sur l'aménagement et le développement de l'agglomération » (Audiar, s.d.). Elle constitue ainsi un outil d'aide à la décision.

Ainsi, la médiation d'un projet territorial peut se définir par la construction et l'entretien de liens ainsi que l'articulation de diverses énergies soutenues par la prise en compte de l'évolution de l'environnement. La médiation joue ainsi un rôle de « passeur de frontière » entre les différents acteurs du territoire (Kirchner et autres, 2012). Avoir des acteurs individuels, comme peut l'être un animateur, ou collectifs, comme l'est une association dédiée, ayant des compétences en matière de médiation, comme créer des lieux pour faire fonctionner cette médiation sont des nécessités pour la mise en œuvre d'une relation efficiente entre villes et agriculture biologique, car les frontières à passer sont parfois complexes puisque mettant en lien des acteurs aux enjeux à priori hétérogènes, bien que complémentaires.

3. PROPOSITION D'UN OUTIL DE MESURE

Le développement d'une relation entre la ville et l'agriculture biologique permet au territoire de bénéficier d'un ensemble d'impacts positifs. Pouvoir quantifier ces retombées pour la ville c'est tenter de donner un outil aux collectivités et aux multiples acteurs pour préciser les évaluations des politiques publiques trop souvent limitées à une seule évaluation du taux de consommation des enveloppes financières affectées à telle ou telle action.

Un diagnostic préliminaire est tout d'abord nécessaire afin de prendre connaissance de la situation du territoire vis-à-vis de l'agriculture biologique. Deux outils disponibles sont présentés dans un premier temps, il s'agit du diagnostic agricole dans le cadre de la réalisation des documents d'urbanismes tels que le SCOT et de la grille d'analyse des territoires proposée par la FNAB.

Dans un second temps pour répondre à un constat d'absence d'indicateurs de suivi pour évaluer la relation entre la ville et l'agriculture biologique ce chapitre expose des propositions propres aux thématiques identifiées dans la deuxième partie de cet essai.

3.1 Un nécessaire diagnostic du territoire

Le diagnostic territorial caractérise les potentialités du territoire, la mobilisation des acteurs et fournit une image de référence pour les projets futurs (Lardon et autres, 2005). Un exercice nécessaire pour initier le développement d'une relation transversale entre la ville et l'agriculture biologique. Pour aider les collectivités dans leurs démarches, des outils et guides ont d'ores et déjà été élaborés qu'il s'agisse de répondre aux obligations réglementaires quant à la prise en compte de l'activité agricole par les collectivités urbaines ou d'aider au lancement de démarches spécifiques à l'agriculture biologique.

3.1.1 Le diagnostic agricole pour l'élaboration des documents d'urbanisme

Selon l'article L.121-1 du code de l'urbanisme (2011), les documents d'urbanisme constitués des schémas de cohérence territoriale, des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales doivent assurer un équilibre entre le renouvellement urbain et l'utilisation économe des espaces naturels et affectés aux activités agricoles et forestières ainsi qu'une préservation, entre autres, de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles et des écosystèmes. Pour ce faire, un diagnostic agricole est présenté comme indispensable dans toute démarche d'élaboration des documents d'urbanisme et est considéré dans le cadre de ce travail comme un outil de diagnostic utile pour tout projet visant au développement de l'agriculture biologique en lien avec un projet urbain et mis en place à un moment opportun.

Ainsi d'après la Chambre d'agriculture de Gironde (2011), la réalisation du diagnostic agricole nécessite la création d'un groupe de travail associant élus et agriculteurs et la mise en forme des résultats sous forme cartographique.

Le contenu repose donc sur un état des lieux général de l'activité agricole du territoire. Selon la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées (2012), le contenu minimal se décompose en huit parties :

1. Une présentation générale du territoire concerné tel que sa situation géographique, et des éléments succincts de pédologie.
2. Une présentation des exploitations agricoles concernées soit une analyse statistique de la situation des exploitants, une analyse de l'évolution de la SAU du territoire, un recensement et une localisation des cultures présentes grâce notamment à des données PAC, une caractérisation des systèmes de production et des modes de commercialisation.
3. Une présentation des projets tels que la création de nouveaux bâtiments ou l'installation de jeunes agriculteurs.
4. Une localisation des parcelles stratégiques telle que les parcelles engagées dans des contrats agro-environnementaux et notamment les parcelles engagées dans une conversion à l'agriculture biologique.
5. Une présentation des problématiques foncières soit une approche qualitative de la maîtrise foncière par les exploitants, l'impact des projets d'aménagement sur la consommation des espaces agricoles
6. Une analyse des atouts et faiblesses résultant des données précédemment récoltées.
7. L'identification des espaces nécessaires à l'activité agricole et des mesures proposées pour les protéger du développement urbain.
8. Et finalement, la réalisation d'une synthèse cartographique des enjeux agricoles.

Une étude poussée et donc énergivore en temps, mais qui au vu des données exigées semble se prêter parfaitement à une bonne préparation de la mise en relation de la ville et de l'agriculture biologique. Elle permet en effet d'avoir une connaissance essentielle, mais non suffisante pour juger de la capacité du territoire à développer l'agriculture biologique en zone périurbaine et le cas échéant d'en distinguer les limites et opportunités. L'analyse du diagnostic agricole évoque l'utilisation d'indicateurs d'état tels que la surface agricole utilisée, le nombre d'agriculteurs présents sur le territoire, la diversification des filières présentes.

3.1.2 Le diagnostic territorial spécifique au bio par la FNAB

Plus directement adressé aux territoires intéressés par l'agriculture biologique, le guide de la FNAB s'attache tout particulièrement aux territoires à enjeu eau. Cet outil est en effet issu d'une démarche collective destinée à proposer plusieurs pistes contribuant au développement volontaire de l'agriculture biologique sur les aires d'alimentation de captage (FNAB, 2010).

L'outil de diagnostic se présente sous la forme d'une grille pouvant répondre à deux types d'objectifs soit comparer des territoires au vu de leurs opportunités de développement de l'AB ou mettre en évidence sur un territoire prédéterminé les éléments favorables ou freinant le développement de l'AB. Ce dernier cas constitue une réponse à la recherche d'indicateurs d'état pour qualifier la relation initiale entre une collectivité urbaine, son territoire agricole proche et son AB actuelle et potentielle.

Quatre thématiques sont à renseigner :

1. Le potentiel de production en agriculture biologique du territoire soit, par exemple, la facilité de passage au bio lié au caractère propre des systèmes de production, la sensibilité des producteurs au mode de production biologique ou encore l'implication des agriculteurs dans des structures susceptibles d'impulser des démarches collectives.
2. Le potentiel local de consommation de produits biologiques à travers, par exemple, l'importance du bassin de consommation proche et l'existence d'une démarche collective pour créer une demande locale en produits bio.
3. L'état et la possibilité de structuration de filières à travers, par exemple, la présence de filières permettant de valoriser les productions locales et la facilité de centralisation de la production biologique.
4. Le contexte politique local à travers, par exemple, la position de la collectivité par rapport au développement de l'AB ou encore l'existence d'une sensibilité de la population locale par rapport aux problèmes environnementaux.
5. La pression réglementaire sur le territoire telle que l'application d'une réglementation de portée nationale ou l'existence de mesures susceptibles de devenir obligatoires.

Cet outil est particulièrement adapté à la réalisation d'un diagnostic chiffré puisque des indicateurs sont proposés pour chacun des critères abordés. Le tableau 3.1 ci-dessous présente les indicateurs retenus pour leur adaptabilité à la relation spécifique entre le milieu urbain et l'agriculture biologique.

Tableau 3.1 : Indicateurs de diagnostic de la relation entre la ville et l'AB inspirés du diagnostic territorial de la FNAB

Thématiques	Critères	Indicateurs retenus
Potentiel de production	Sensibilité des agriculteurs aux modes de production biologique	Nombre d'agriculteurs engagés dans une démarche MAE, AOC, etc.
	Existence d'un moteur d'animation sur le territoire	Nombre d'agriculteurs en agriculture biologique
	Implication des agriculteurs dans des structures susceptibles d'impulser des dynamiques collectives	Nombre de structures collectives et liste
Potentiel local de produits biologiques	Accessibilité au bassin de consommation	Distance entre zone de production et centre du bassin de consommation
	Existence d'une démarche collective pour créer une demande locale de produits AB	Nombre de repas en Restauration Collective/an
État et possibilités de	Présence de filière permettant de valoriser les productions locales	Nombre de structures ou de projets en filières courtes

structuration de filières		Nombre d'entreprises de transformation spécialisées AB ou ayant des ateliers AB, artisanales ou industrielles, s'approvisionnant ou souhaitant s'approvisionner auprès des producteurs locaux, sur le territoire ou en sa proximité
Contexte politique local	Existence d'une sensibilité de la population locale	Nombre d'associations environnementalistes, d'associations de consommateurs dynamiques

3.1.3 Indicateurs de diagnostics issus de l'analyse

L'analyse du diagnostic agricole préalable aux documents d'urbanisme et de l'outil proposé par la FNAB permet ainsi de mettre en exergue dix indicateurs généraux, présentés dans le tableau 3.2, permettant de caractériser la relation initiale existante entre la ville et l'agriculture biologique.

Tableau 3.2 : Les dix indicateurs de la phase de diagnostic

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Source des données
Pourcentage de la SAU en bio	% de la SAU en bio	SAU en bio/SAU totale	Chambre d'agriculture, recensement agricole
Pourcentage d'exploitations en bio	Nb d'exploitation en bio Nb d'exploitations totales	Nb d'exploitation en bio/Nb d'exploitations totales	Recensement agricole, Agence bio, FNAB
Nombre d'agriculteurs investis dans une démarche d'agriculture responsable	Liste des agriculteurs	Comptabilisation	Chambre d'agriculture, Agence bio, FNAB
Nombre de filières existantes et la liste afférente	Liste des filières	Comptabilisation	Chambre d'agriculture, enquête auprès des agriculteurs
Nombre de structures collectives et la liste afférente	Liste des structures	Comptabilisation	Chambre d'agriculture, enquête
Distance en kilomètres entre les zones de production et le bassin de consommation	Nb de kilomètres entre les zones de production et le bassin de consommation	Comptabilisation	Cartographie, enquête
Nombre de repas en restauration collective par an	Nombre de repas	Comptabilisation	Collectivité
Le nombre de structures ou de projets en filières courtes et la liste afférente	Liste des structures et projets	Comptabilisation	Collectivité, associations, FNAB
Le nombre d'entreprises ou d'organismes liés à la transformation de produits biologiques	Liste des entreprises et organismes	Comptabilisation	Enquête

Le pourcentage de la SAU en bio caractérise ainsi la surface du territoire agricole destinée à une production biologique. La surface agricole utilisée est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne (Insee, 2013). Elle comprend les terres arables, les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes. Il s'agit donc de rapporter la surface agricole utilisée en production biologique sur la surface agricole utilisée totale. Les données sont disponibles auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt grâce au recensement agricole, le dernier recensement ayant eu lieu en 2010, les données sont en cours de publication.

Le pourcentage d'exploitations en bio précise la proportion d'exploitation en production biologique par rapport aux exploitations conventionnelles sur le territoire. Il permet de quantifier le nombre d'acteurs d'ores et déjà investi dans le développement de l'agriculture biologique. Des données également recueillies grâce au recensement agricole qui précise le nombre d'exploitation en agriculture biologique et des autres exploitations, l'Agence bio est également susceptible de pouvoir diffuser les données nécessaires à cet indicateur.

Le nombre d'agriculteurs investis dans une démarche d'agriculture responsable permet d'identifier le potentiel de développement de l'agriculture biologique ou de démarches assimilées en circuits courts et de proximité. Il s'agit d'identifier le nombre d'agriculteurs concerné par une mesure agro-environnementale, un processus de certification, etc. Des données qui peuvent être recueillies auprès de la chambre d'agriculture de référence sur le territoire.

Le nombre de filières existantes et la liste afférente permet de juger la diversité de l'agriculture sur le territoire et par extension le potentiel d'existence de circuits courts et de proximité permettant de répondre à une demande diversifiée de la part des consommateurs urbains. Les données peuvent être recueillies grâce au recensement agricole et par enquête auprès des exploitations agricoles de proximité avec le territoire urbain.

Le nombre de structures collectives et la liste afférente est un indicateur qui identifie les regroupements d'agriculteurs sur le territoire en tant que coopérative ou tout autre type d'organisation susceptible de pouvoir générer une action groupée. Les données sont recueillies par enquête auprès de la chambre d'agriculture et des agriculteurs eux-mêmes.

La distance en kilomètres entre les zones de production et le bassin de consommation mesure le potentiel de développement de circuits courts et de proximité indépendamment de la nature de la production agricole. Une mesure facilitée si la collectivité s'investit dans un effort de cartographie du territoire. Il s'agit alors de préciser le nombre de kilomètres entre les différentes zones identifiées et le centre de la commune urbaine.

Le nombre de repas en restauration collective par an précise l'effort de la collectivité en termes d'approvisionnement en agriculture biologique au moment du diagnostic. Les données sont susceptibles d'être directement disponibles par la collectivité si celle-ci a en charge les restaurants collectifs.

Le nombre de structures ou de projets en filières courtes et la liste afférente pose également un constat quant à la dynamique d'ores et déjà présente ou non au sein de la ville pour le développement de l'agriculture biologique en zone périurbaine. Les données sont recueillies par enquête au sein même de la collectivité auprès des associations et organismes.

Le nombre d'entreprises ou d'organismes liés à la transformation de produits biologiques identifie les opportunités ou lacunes en termes de structuration de filières en production biologique. Les données sont recueillies grâce à une enquête menée auprès des entreprises et organismes de transformations des produits alimentaires.

Le nombre d'associations liées à la consommation responsable et à la protection de l'environnement en général enfin, identifie les acteurs urbains qui pourront potentiellement soutenir la démarche de la collectivité. Les données sont recueillies grâce à une enquête menée sur le territoire.

L'ensemble de ces indicateurs a pour objectif d'aider la collectivité urbaine à retenir une image de référence qui servira par la suite de temps zéro, c'est-à-dire d'élément de référence pour mesurer l'impact des actions menées. Des actions qui seront quant à elles mesurées par des indicateurs de suivis qui permettront de confirmer que le développement d'une relation entre la ville et l'agriculture biologique est transversal et permet un certain nombre d'impacts positifs (tableau 2.1).

3.2 Proposition d'indicateurs de suivi par thématiques

Cette dernière partie propose un certain nombre d'indicateurs généraux qui devraient en pratique être appuyés par des indicateurs spécifiques au territoire. Selon l'Observatoire de l'intégration et de la ville, un indicateur n'est qu'une représentation partielle et approximative d'un phénomène et doit être considéré comme un indice des effets (ORIV Alsace, 2007), les propositions faites dans le cadre de ce travail doivent donc bien être appréciées comme des indications de situation et d'évolution et comme le témoignage d'une relation transversale qui permet à la ville de répondre à certaines attentes fonctionnelles de sa population.

3.3 Analyses des indicateurs de suivi existants

Suite à la phase de diagnostic, la collectivité est en possession des informations jugées suffisantes à la mise en œuvre d'une politique publique favorisant le développement de l'agriculture biologique en territoire périurbain. Une politique dont l'évaluation permettrait de

quantifier les retombées pour la ville et ses habitants. La proposition faite dans le cadre de cet essai vise plus précisément à valoriser une évaluation trop souvent limitée à son impact financier, c'est-à-dire à la seule évaluation du taux de consommation du budget de la collectivité.

Pour appuyer la proposition réalisée, des recherches internet ont permis d'effectuer un état des lieux des travaux d'ores et déjà effectués par divers organismes. Une communication de la commission européenne (2000), adressée au Conseil et au Parlement européens, indiquait déjà l'importance particulière d'une élaboration adéquate d'indicateurs agro-environnementaux permettant de mettre en œuvre et d'évaluer une agriculture durable. Cette communication fait le bilan des propositions en cours d'élaboration et met en évidence les lacunes persistantes liées à la couverture des indicateurs proposés (Annexe 1) notamment en ce qui concerne l'évaluation des impacts des politiques publiques.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a ainsi publié de nombreux rapports sur la conception d'indicateurs environnementaux. L'annexe 2 illustre un exemple de système d'indicateurs de l'évaluation des impacts environnementaux de l'agriculture qui comporte 15 thématiques. L'Office Statistique officiel de l'Union européenne (Eurostat) fournit pour sa part des informations statistiques demandées par la Commission européenne, notamment sur le thème de l'agriculture (Commission européenne, 2000). Ces deux organismes proposent des indicateurs principalement destinés à l'évaluation des exploitations agricoles en elles même afin d'en connaître l'impact direct sur l'environnement et donc peu appropriés à la mesure de répercussions plus globales sur une collectivité telle que recherché ici.

L'Observatoire Territorial des Pratiques Agricoles (OTPA) a quant à lui publié un guide des indicateurs pour caractériser la participation des exploitations agricoles d'un territoire au développement durable (OTPA, 2007). Ce guide est destiné à des techniciens agricoles généralistes amenés à participer à la mise en œuvre d'observatoires aidant à caractériser la contribution collective des exploitations agricoles au développement durable de leur territoire, les données ont donc pour ambition d'être accessibles à des techniciens agricoles. Les indicateurs sont présentés selon les trois axes du développement durable que sont l'environnement, l'axe social et l'axe économique. Il s'agit ici aussi d'une évaluation précise de l'impact des exploitations agricoles reposant pour beaucoup sur la déclaration des agriculteurs.

Dans le contexte de l'évaluation de la mise en relation de la ville et de l'AB, ces propositions paraissent excessivement concentrées sur l'exploitation agricole et ne répondent donc pas aux attentes relatives à l'impact sur les collectivités. Il s'agit tout de même d'un guide qui pourrait permettre à la ville d'effectuer ponctuellement des enquêtes précises auprès des agriculteurs pour en connaître les conditions de travail, leurs satisfactions, leurs pratiques.

Certaines politiques nationales peuvent également guider la collectivité à déterminer les indicateurs adéquats. Ainsi en fixant à 20 % la part de produits biologiques en restauration collective en volume d'achat en 2012 (Haegelin et Labriet, 2012) le Grenelle de l'Environnement invite les collectivités à suivre cet indicateur. Dans le même sens, le plan Ecophyto 2018 visant à répondre aux exigences de la directive cadre sur l'eau qui prévoit d'atteindre d'ici 2015 un bon état écologique et chimique pour les eaux souterraines et superficielles, suggère le suivi de l'indice de fréquence de traitement (IFT). L'objectif est d'accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques et d'effectuer un suivi territorialisé par type de cultures. (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, 2012)

Finalement, des bases de données ont été consultées afin d'obtenir une image des données aujourd'hui consultables par les collectivités. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) publie un certain nombre de données liées au développement de l'agriculture. Cependant, le niveau géographique le plus fin est la région, une échelle insuffisamment précise dans le cadre de cette étude. Le recensement agricole a pour ambition quant à lui de constituer une photographie complète et détaillée de l'agriculture en France. Un outil intéressant pour prendre connaissance des types de données possiblement accessibles notamment la surface agricole utilisée ou le nombre d'exploitations en bio sur le territoire. (Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt, 2011)

3.4 Indicateurs de suivi issus de l'analyse

Face aux lacunes des outils précédemment analysés, des indicateurs d'évaluation propre à la mise en relation de la ville et de l'AB sont ici proposés. Cette partie de l'outil s'intéresse donc à la mesure des impacts de la mise en œuvre d'une politique publique sur un territoire restreint, la ville et le territoire agricole de proximité, des indicateurs volontairement généraux afin d'accroître leur accessibilité pour toutes les collectivités urbaines.

Huit thématiques ont été retenues selon l'analyse précédemment réalisée, pour chacune d'entre elles les indicateurs sont proposés, la fréquence de suivi dépendant des objectifs et actions mis en œuvre :

- Développer les démarches collectives et fédérer les acteurs
- Démocratiser et redonner un sens à l'alimentation biologique
- Liens entre agriculture biologique et conventionnelle
- Optimisation énergétique
- Gestion du foncier
- Préservation de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité
- Emploi et insertion

- Relocalisation de l'économie

3.4.1 Développer les démarches collectives et fédérer les acteurs

Pour un projet territorial efficient la qualité de l'action collective est gage du succès d'autant plus dans le cas d'une relation entre collectivités urbaines et agriculture biologique qui comme vu précédemment met en jeu un nombre d'acteurs et de situations multiples. C'est ainsi que la mise en place d'un tel rapprochement nécessite une « translation de la perception des pratiques de concurrence vers une situation créatrice de solidarité, d'échange, d'entente » (Leloup et autres, 2005). Il s'agit donc de mesurer l'ampleur des démarches collectives suscitées et l'engagement des acteurs soit leur adhésion, participation et implication.

Cinq indicateurs ont été retenus et sont présentés synthétiquement au sein du tableau 3.3.

Tableau 3.3 : Développer les démarches collectives et fédérer les acteurs

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Source des données
Le nombre de projets mettant en relation la ville et l'agriculture biologique	Liste des projets	Comptabilisation	Associations, collectivité.
La part d'acteurs actifs sur le nombre d'acteurs identifiés	Participation des acteurs aux réunions	Acteurs participants/Acteurs identifiés	Feuille de présence, suivi des réponses aux sollicitations
L'origine des financements	Type de financements obtenus	Listage par catégorie	Collectivité et autres acteurs
Nombre d'événements de sensibilisation organisés	Liste des événements	Comptabilisation	Collectivité et autres acteurs
La satisfaction et l'implication des acteurs	Enquête de satisfaction	Résultats d'enquête	Enquête

Le nombre de projets mettant en relation la Ville et l'agriculture biologique permet de répertorier le nombre de projets existants ou émergeant au sein de la collectivité urbaine. Suite à la mise en place de son plan d'action, la collectivité pourra mesurer l'évolution de cet indicateur et ainsi savoir si le nombre de projets existants augmente, signe que les mesures prises ont été efficaces. Les données nécessaires à cet indicateur peuvent être relevées par le biais d'un recensement des initiatives auprès des principaux acteurs du bio du territoire concerné par le projet. Cet indicateur peut aisément être calculé si les acteurs sont préalablement identifiés correctement, notamment la FNAB qui devrait avoir connaissance des initiatives, ou encore les agriculteurs d'ores et déjà en bio. Il peut permettre de s'assurer de la pérennité des projets dans le temps si le recensement est suivi régulièrement. L'inconvénient est qu'il s'agit d'un indicateur basé sur la déclaration des acteurs, il dépend donc de leur volonté de collaboration.

La part des acteurs considérés comme actifs sur le nombre total d'acteurs identifiés comme pertinents pour le projet détermine l'implication des acteurs dans le projet global. Cet indicateur caractérise l'efficacité des actions prises pour inciter au développement de démarches collectives. Le calcul se base sur le recensement des acteurs considérés comme pertinent dans

la mise en relation de la ville et de l'agriculture biologique. Il est donc nécessaire d'identifier les acteurs jugés pertinents puis dans un second temps de caractériser les acteurs actifs. Ce sont les acteurs participants aux réunions de projet et répondant aux sollicitations relatives au projet. La tenue d'une feuille de présence aux réunions de projet, et le suivi des retours aux sollicitations sont deux outils supposés efficaces. Les données nécessaires peuvent être aisément recueillies par le porteur de projet, cependant il est souligné qu'il s'agit d'une interprétation des présences et réponses.

Identifier l'origine des financements obtenus a pour objectif de mesurer l'implication des acteurs à travers leurs aptitudes à obtenir des subventions diversifiées. Si les subventions sont d'origines multiples cela peut en effet résulter d'un effort particulier dans la recherche d'aides plus ou moins complexes à obtenir. Cet indicateur est obtenu par recensement des divers financements obtenus, catalogués en fonction de leur origine : communale, départementale, européen, associatifs, etc. Il paraît judicieux de prendre également en considération qui est l'acteur à la source de cette demande de subvention afin de s'assurer qu'un ensemble d'individus prennent part aux recherches de subventions.

La satisfaction et l'implication des acteurs est une mesure qualitative. L'objectif est d'obtenir le point de vue direct des acteurs quant à leurs implications. Les données sont recueillies par le biais d'une enquête de satisfaction adressée à l'ensemble des acteurs identifiés comme pertinents au projet. Les questions posées doivent permettre de mesurer leur satisfaction et leur implication, un système de notation à échelle peut être utilisé. Les trois questions suivantes sont proposées en exemple :

- Sur une échelle de 1 à 7 (1 : peu satisfait; 7 : très satisfait), qu'elle est votre satisfaction vis-à-vis des actions déployées par la collectivité?
- Sur une échelle de 1 à 7 (1 : peu impliqué; 7 : très impliqué), qu'elle est votre sentiment d'implication dans la mise en relation de la ville et de l'agriculture biologique?
- Sur une échelle de 1 à 7 (1 : peu impliqué; 7 : très impliqué), qu'elle est selon vous l'implication générale des acteurs dans le projet?

Cet indicateur permet ainsi de mesurer la perception des acteurs vis-à-vis de l'ensemble des actions menées. Comme toute enquête de satisfaction, son succès dépend de la participation et de la sincérité des acteurs c'est pourquoi il pourrait être pertinent de faire appel à une entité de médiation pour favoriser la mise en œuvre adéquate de l'enquête.

3.4.2 Démocratiser et redonner un sens à l'alimentation biologique

Accroître l'approvisionnement de la ville en produits biologiques favorise une démocratisation de l'alimentation, c'est-à-dire un accès pour tous à une alimentation saine et de qualité. Il s'agit ici de mesurer cette popularisation de l'alimentation biologique.

En plus de démocratiser l'alimentation, cette relation transversale permet également de redonner un sens à la consommation alimentaire pour une population urbaine éloignée des lieux de production et de transformation et qui bénéficie souvent de connaissances limitées des conditions de production des produits consommés. Le tableau 3.4 présente les cinq indicateurs proposés.

Tableau 3.4 : Démocratiser et redonner un sens à l'alimentation biologique

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Source des données
Part de l'alimentation chez les ménages à faibles revenus	Panel de consommateurs	Enquête auprès du panel	Enquête
Nombre de paniers subventionnés pour les ménages à faibles revenus	Nombre de paniers subventionnés	Comptabilisation	Associations de distribution
Fréquence de consommation de produits biologiques	Fréquence de consommation	Enquête de consommation et de perception	Enquête (type Agence Bio)
Raisons de non-achat de produits biologiques	Réponses à l'enquête de perception	Enquête de consommation et de perception	Enquête (type Agence Bio)
Perception des produits biologiques	Réponses à l'enquête de perception	Enquête de consommation et de perception	Enquête (type Agence Bio)

Mesurer la part de produits biologiques consommés chez les ménages à faibles revenus a pour objectif d'estimer si les efforts de la collectivité amènent à une augmentation de la consommation de produits bios par ces ménages en particulier. En effet ce sont ceux qui sont le moins à même de consommer des produits biologiques au vu, principalement, de leurs coûts plus élevés. Les données peuvent être recueillies par enquête auprès d'un panel de ménages à faibles revenus. La part de leur budget attribuée aux produits biologiques peut alors être identifiée. Il est ici difficile de déterminer à quel panel l'enquête doit s'adresser : s'agit il des ménages d'ores et déjà concernés par des subventions de la collectivité ce qui permettrait de mesurer si ceux-ci consomment d'autres produits que ceux subventionnés sous effet d'influence, ou alors d'un panel aléatoire au sein de la population indépendamment de leur participation à une initiative, ou finalement devrait il s'agir de consommateurs ne participant à aucune initiative subventionnée. Il est supposé que ce détail ne pourrait être précisé qu'empiriquement selon des éléments qui ne peuvent être considérés dans cette étude.

Le nombre de paniers subventionnés indique la part des subventions destinées à subventionner des paniers de légumes bios issus de circuits courts et de proximité. L'objectif est d'identifier le nombre de ménages bénéficiant d'une aide à la consommation de produits bios. Les données sont recueillies auprès des associations distribuant des paniers de légumes telles que les AMAP. Les ménages à faibles revenus urbains constituent un public que la collectivité doit particulièrement soutenir dans l'apprentissage d'une alimentation saine et variée.

Les indicateurs proposés ci-après sont inspirés d'une étude de consommation et de perception réalisée par l'Agence Bio (Agence Bio, 2010). Les données de l'ensemble de ces indicateurs résultent d'une enquête auprès d'un échantillonnage représentatif de la population urbaine du territoire.

La fréquence de consommation de produits biologiques de la population urbaine mesure dans le temps l'influence de la collectivité sur la récurrence de consommation des produits bios par les consommateurs urbains. Les données sont recueillies grâce à une enquête de consommation et de perception adressée à la population urbaine. Les consommateurs indiquent ainsi leurs fréquences de consommation, par exemple : tous les jours, au moins une fois par semaine ou environ une fois par mois. Cet indicateur reflète ainsi l'impact des diverses initiatives mises en œuvre par la ville pour démocratiser l'alimentation biologique.

Connaître les raisons pour lesquelles les consommateurs ne consomment pas de produits biologiques permet d'interpréter la perception des produits biologiques et d'évaluer dans le temps l'impact des efforts de sensibilisation et de formation de la part de la collectivité et acteurs associés. Les données sont recueillies par le biais d'une enquête de consommation et de perception des produits biologiques. Un certain nombre de critères discriminants peuvent être proposés à l'échantillon de consommateurs qui indiquent s'il s'agit ou non d'une des raisons de leur non-consommation. Il peut s'agir d'un prix trop élevé, de l'absence du réflexe d'achat, d'un manque d'information sur les spécificités de ces produits, etc. Suivre cet indicateur permet d'identifier dans un premier temps quelles sont les raisons pour lesquelles les consommateurs ne choisissent pas les produits bios et mesure dans un second temps si les réponses évoluent influencées par les démarches de la collectivité.

L'indicateur de perception des produits biologiques aide à comprendre quelle image les consommateurs urbains se font des produits bios et de leurs bienfaits. Les données sont là aussi recueillies à l'aide d'une enquête de consommation et de perception. Grâce aux résultats, il est possible d'orienter le discours des sessions de sensibilisation et de formation et de mettre en œuvre des actions spécifiques telles que des visites à la ferme, des débats en présence d'agriculteurs et consommateurs. Au sein de l'enquête, il est proposé que les consommateurs indiquent s'ils sont ou non d'accord avec des propositions de perception des produits biologiques, par exemple :

- Contribuent-ils à la préservation de l'environnement?
- Les qualités nutritionnelles sont-elles préservées?
- Sont-ils meilleurs pour la santé?
- Requièrent-ils plus de main-d'œuvre?

Le suivi de ces cinq indicateurs est susceptible d'aider la collectivité à orienter ses actions et à en mesurer les effets dans le temps. Des résultats qui peuvent être mis en relation avec d'autres données, notamment les enquêtes réalisées lors d'événements particuliers comme la semaine du goût, la visite de fermes, et autres initiatives de sensibilisation.

3.4.3 Liens entre agriculture biologique et conventionnelle

L'analyse réalisée dans le chapitre 2 met en évidence que le développement de l'agriculture biologique sur un territoire influence les pratiques conventionnelles environnantes. Le tableau 3.5 présente les quatre indicateurs proposés susceptibles d'aider la collectivité à mesurer cette transformation des pratiques agricoles.

Tableau 3.5 : Liens entre agriculture biologique et conventionnelle

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Sources
Nombre d'agriculteurs ayant suivi une formation à l'AB	Liste des participants	Nombre de participants/Nombre d'agriculteurs totaux	Organismes de formation
Taux de conversion à l'AB	Hectares en conversion SAU totale	Nb hectare en conversion/SAU totale	Chambre d'agriculture, recensement agricole
Quantité d'intrants de synthèse utilisée	Quantité d'intrants utilisés	Suivi des déclarations du panel d'agriculteurs	Panel d'agriculteurs
Perception de l'agriculture biologique par les agriculteurs conventionnels	Réponses à l'enquête de perception	Traitement des données de l'enquête	Enquête de perception

Pour inciter à la conversion ou tout du moins sensibiliser les agriculteurs conventionnels à des pratiques plus respectueuses de l'environnement la tenue de formations et de réunions d'information est une action privilégiée. Il est suggéré de suivre un indicateur concernant la participation des agriculteurs aux réunions de formation et sensibilisation. L'objectif est de suivre l'effort d'influence mené dans le cadre du projet. Les données sont recueillies par les organismes de formation, le nombre d'agriculteurs ayant participé à une formation est alors comparé au nombre total d'agriculteurs potentiellement concernés.

Le développement de l'agriculture biologique sur un territoire donné peut potentiellement influencer les pratiques agricoles conventionnelles environnantes. Pour mesurer en partie ce phénomène, le suivi du taux de conversion à l'agriculture biologique est un indicateur pertinent. La conversion correspond à une phase de transition entre agriculture conventionnelle et agriculture biologique, d'un point de vue administratif cette période dure entre 2 et 3 ans selon les productions (FNAB, 2012). Cet indicateur est donc à suivre sur plusieurs années, car toute conversion se doit d'être pérenne dans le temps pour être effective.

L'utilisation d'intrants est propre à des pratiques conventionnelles, suivre la quantité d'intrants utilisés peut ainsi indiquer un déploiement dynamique ou non de la relation entre ville et agriculture biologique et une sensibilisation des agriculteurs conventionnels.

Cet indicateur repose sur la mise en place d'un panel d'agriculteurs conventionnels dont l'utilisation d'intrants est suivie sur déclaration. Il s'agit d'un indicateur lourd à obtenir puisqu'il suppose une enquête détaillée et quantitative auprès des agriculteurs et de leurs fournisseurs.

L'indicateur de perception de l'agriculture biologique par les agriculteurs conventionnels mesure l'évolution de cette perception en fonction des actions de formation et de sensibilisation menées auprès des agriculteurs conventionnels. Les données sont recueillies par le biais d'une enquête de perception adressée à un panel d'agriculteurs, tout particulièrement auprès de ceux ayant suivi une formation ou réunion de sensibilisation dans le cas où ces actions sont mises en œuvre.

3.4.4 Optimisation énergétique

Inciter au développement de circuits courts et de proximité c'est l'opportunité de mener une réflexion quant à l'organisation logistique liée au transport des marchandises alimentaires et ainsi en diminuer l'impact énergétique. Evaluer la distance moyenne entre les sites de production des matières premières, ceux de transformation puis de distribution des matières peut aider les acteurs à évaluer la dépense énergétique liée à ces déplacements. Le tableau 3.6 présente les deux indicateurs retenus.

Tableau 3.6 : Optimisation énergétique

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Sources
La distance entre le lieu de production, le lieu de transformation et de distribution	Distance entre les zones en kilomètres	Comptabilisation	Transporteurs, agriculteurs, collectivité.
L'adhésion à la charte Objectif CO2	Nombre de transporteurs volontaires	Comptabilisation	Transporteurs

L'indicateur de distance entre le lieu de production, de transformation et de distribution permet de suivre l'évolution de ces distances dans le but de mesurer l'effort de mutualisation des transports pour l'ensemble de la chaîne de distribution de produits issus de circuits courts et de proximité. Pour récolter les données nécessaires, il est suggéré de relever pour chaque filière identifiée les distances effectuées entre chaque étape de la chaîne logistique soit les kilomètres parcourus entre le site de production et le site de transformation puis les kilomètres jusqu'au site de distribution urbain. Un indicateur dont la lecture permet d'avoir une idée relative de l'impact énergétique des transports, la procédure pour récolter les données peut être laborieuse selon la collaboration des différents acteurs entrant en jeu. Il peut être choisi d'échantillonner un nombre limité de filières et ne pas chercher l'exhaustivité.

La charte Objectif CO2 est issue d'un travail collaboratif entre le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et de l'ADEME et des organismes professionnels du transport routier de marchandises. À travers un engagement volontaire, les transporteurs

s'engagent pour 3 ans dans un plan d'action en vue de diminuer leurs consommations de carburant et donc leurs émissions de CO2 (ADEME, 2012). Le suivi de l'adhésion des transporteurs de produits biologiques en circuits courts et de proximité à cette charte a pour objectif de mesurer l'effort fourni par ces transporteurs et à travers eux par la collectivité.

3.4.5 Gestion du foncier

Développer une relation privilégiée entre la ville et la zone périurbaine pour des questions agricoles amène la collectivité à porter un nouveau regard sur cet espace, il lui faut alors mesurer l'impact de ces actions. Le tableau 3.7 présente les trois indicateurs proposés.

Tableau 3.7 : Gestion du foncier

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Sources
% de SAU en bio	SAU en bio SAU totale	SAU en bio / SAU Totale	Recensement agricole Cartographie
% de SAU détenu par la collectivité et autres acteurs	SAU détenu par des acteurs du projet SAU totale	SAU détenu/SAU totale	Recensement agricole Cartographie
Prix de l'hectare agricole	Prix moyen de l'hectare	Moyenne des prix de l'hectare agricole sur le territoire	Administration fiscale

Le pourcentage de surface agricole utilisée en bio mesure la surface agricole du territoire destinée à une production biologique. Il s'agit de rapporter la surface cultivée en agriculture biologique à la surface agricole utilisée. Des données susceptibles d'être obtenues par le biais du recensement agricole, cependant celui-ci n'est réalisé que tous les dix ans, les dernières données en cours de publication datant de 2010. Pour un suivi de qualité il serait donc préférable qu'un effort de cartographie soit réalisé favorisé par la mise en place d'un observatoire du foncier agricole.

La part du territoire détenu par la collectivité et les acteurs partenaires dans le but de connaître l'évolution des démarches d'acquisition et de mettre ces acquisitions en relation avec l'évolution globale du bio sur le territoire. Les données sont accessibles par la collectivité dans le cas où celle-ci a acquis des hectares agricoles, ou auprès des acteurs susceptibles d'acquérir des hectares. On peut préciser cet indicateur en s'intéressant à l'affectation des espaces où la collectivité a la maîtrise foncière : bail environnemental, installation ou location à des agriculteurs bios, réserve foncière pour l'urbanisation, retrait de tout usage agricole pour créer une zone naturelle, etc.

Le prix de l'hectare agricole est un indicateur susceptible de mettre en évidence un contrôle adéquat du foncier agricole. L'objectif du développement de la relation entre la ville et son espace agricole périurbain étant de freiner la spéculation foncière et de garantir la vocation agricole du sol. Une donnée publiée par l'administration fiscale.

3.4.6 Préservation de l'environnement, eau et biodiversité

L'agriculture biologique est un outil de plus en plus reconnu et soutenu pour ses effets bénéfiques sur la protection de l'environnement, des eaux et de la biodiversité. Trois indicateurs ont été retenus pour mesurer les impacts du projet et sont présentés dans le tableau 3.8. Le but est ici de mesurer si la pression sur l'environnement potentiellement permise par la mise en relation de la ville et de l'agriculture biologique est bien effective.

Tableau 3.8 : Préservation de l'environnement, eau et biodiversité

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Sources
La part des contrats MAE-T a vocation biologique sur le nombre total de MAE	Nombre de contrats	Nombre contrats MAE CAB /Nombre total de contrats	Direction départementale des territoires)
Taux de nitrate et de pesticides	Taux de nitrates et de pesticides	Résultats d'analyses dans les points de captage pour l'eau potable	Agences de l'eau
Indice de fréquence de traitement	Doses appliquées	Figure 3.1	Agriculteurs

Les mesures agro-environnementales rémunèrent les surcoûts et les manques à gagner liés à la mise en œuvre de pratiques plus respectueuses pour l'environnement, un engagement contractuel entre les agriculteurs et l'état pour une durée de cinq ans (Europa, 2012). Plus précisément, les mesures agro-environnementales territorialisées (MAE-T) constituent un dispositif qui s'applique sur des territoires précis à enjeux ciblés au sein de zones d'action prioritaires. Les agriculteurs s'engagent alors à adapter leurs pratiques agricoles aux enjeux spécifiques de leur exploitation. Ces mesures visent essentiellement à préserver la qualité de l'eau et à limiter la dégradation de la biodiversité (*Ibid*). Ainsi, l'indicateur proposé permet d'identifier la part de contrats MAE-T signés favorisant l'agriculture biologique vis-à-vis de l'ensemble des mesures agro-environnementales sur le territoire. Cet indicateur identifie l'effort de subvention pour des pratiques agricoles favorisant le développement de l'agriculture biologique. Les données devraient être accessibles par les chambres d'agriculture ou le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le taux de nitrates identifie les pollutions agricoles mettant en cause l'utilisation d'engrais. Il a été vu dans l'étude du cas de Lons-le-Saunier que les actions de la ville ont permis une diminution significative du taux de nitrate sur le point de captage d'eau potable. Cet indicateur permettra ainsi à la collectivité d'identifier si ses actions ont un impact sur la pollution des eaux potables par le nitrate. Les données sont relevées par prélèvement au niveau des points de captage d'eau potable.

L'indice de fréquence de traitement est un indicateur d'intensité d'utilisation de produits phytosanitaires. Il s'agit du nombre de doses homologuées appliquées à l'hectare depuis la récolte du précédent jusqu'à la récolte de la culture en cours. (Chambre d'agriculture, 2011)

Le calcul à appliquer est :

$$\text{IFT} = \text{Somme} \left(\frac{\text{Dose appliquée X surface traitée}}{\text{Dose homologuée minimale pour le produit X surface de la parcelle}} \right)$$

Figure 3.1 : Formule de l'IFT (Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire, 2011)

Le suivi de cet indicateur suppose une collaboration des agriculteurs ciblés dans la démarche de mise en relation entre la ville et l'agriculture biologique de proximité. Il cible l'évolution des pratiques des agriculteurs conventionnels.

3.4.7 Emploi et insertion

Le développement de l'AB apporte de nouveaux débouchés en terme d'emploi, qu'il s'agisse d'emplois « stables » à travers la mise en place de nouveaux marchés, le développement de nouvelles filières, l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs ou d'emplois d'insertion liés aux activités de production, transformation et distribution des aliments. L'objectif est d'ici de constater l'impact sur la population active urbaine et sur la population agricole, trois indicateurs sont proposés et résumés dans le tableau 3.9

Tableau 3.9 : Emploi et insertion

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Sources
Nombre d'emplois directs dans le bio	Emplois dans les exploitations bios	Comptabilisation	agriculteurs
Nombre d'emplois indirects dans le bio	Emplois dans les organismes de transformation et de distribution	Comptabilisation	Organismes de transformation et de distribution
Nombre d'emplois aidés	Emplois aidés dans le bio	Comptabilisation	Organismes

Pour chacun des trois indicateurs, il est possible de distinguer les emplois occupés d'une part par les habitants de la ville mettant en œuvre le projet et ceux bénéficiant à la population environnante plus rurale.

Le nombre d'emplois directs dans le bio comptabilise les emplois relatifs à la production biologique de produits pour la collectivité. L'objectif est d'évaluer l'évolution de l'emploi influencé par le développement de la relation entre la ville et l'agriculture biologique.

Les données peuvent être recueillies directement auprès des agriculteurs bios concernés par les initiatives en circuits courts et de proximité.

Le nombre d'emplois indirects en bio comptabilise les emplois relatifs à la transformation et la distribution des produits biologiques pour la collectivité. L'objectif est d'évaluer l'évolution de l'emploi influencé par le développement de la relation entre la ville et l'agriculture biologique. Les données peuvent être recueillies directement auprès des divers organismes de transformation et de distribution.

Le nombre d'emplois aidés comptabilise les emplois aidés relatifs à la production, à la transformation et la distribution de produits biologiques pour la collectivité urbaine. L'objectif est d'évaluer l'évolution de l'emploi influencé par le développement de la relation entre la ville et l'agriculture biologique. Les données peuvent être recueillies directement auprès des divers organismes de transformation et de distribution.

3.4.8 Relocalisation de l'économie

En développant l'agriculture biologique en zone périurbaine par le biais de nouvelles filières, de l'approvisionnement de la restauration collective, l'économie se relocalise. Cinq indicateurs sont proposés, le tableau 3.10 les présente succinctement.

Tableau 3.10 : Relocalisation de l'économie

Indicateurs	Données nécessaires	Méthode de calcul	Sources
Part de produits locaux/bio en restauration collective	Approvisionnement en aliments bio locaux	Nb de repas proposant des produits bio locaux/Nb de repas totaux par an	Restaurants collectifs
Part de produits bios importés en restauration collective	Approvisionnement en aliments bio importés	Nb de repas proposant des produits bio importés/nb de repas totaux par an	Restaurants collectifs
Nombre d'initiatives en circuits courts	Liste des initiatives	Comptabilisation	Collectivité, associations
Nombre de participants à ces initiatives	Liste des participants	Comptabilisation	Associations
Nombre de filières en bio	Liste des filières	Comptabilisation	Chambre d'agriculture, agriculteurs.

La part de produits locaux et bios en restauration collective évalue donc la proportion de produits bios issus de circuits courts et de proximité proposés en restauration collective. Il s'agit d'un indicateur important puisque le Grenelle de l'Environnement incite à un approvisionnement des restaurants collectifs à hauteur de 20 % (Haegelin et Labriet, 2012). Les données peuvent aisément être recueillies auprès des restaurants collectifs distribuant les repas, il peut s'agir d'une proportion en termes de nombre de repas dans l'année ou de la part concernée dans le budget. Cet indicateur à vocation à pousser la collectivité dans le soutien de nouvelles filières en agriculture biologique lui permettant d'augmenter la diversité de l'approvisionnement.

La part de produits bio importés en restauration collective identifie la proportion de produits bio non issus de circuits courts dans le but de mettre en évidence les lacunes en termes de filières de proximité présentes sur le territoire. Tout comme l'indicateur précédent, il peut s'agir d'une proportion en termes de nombre de repas dans l'année ou de la part concernée dans le budget. Les données peuvent être recueillies auprès du service responsable de l'approvisionnement des restaurants collectifs de la commune.

Le nombre d'initiatives de circuits courts et de proximité mesure le développement d'initiatives permis par les actions de la collectivité et des acteurs associés au projet. Les données peuvent être recueillies par déclaration des organismes mettant en œuvre ces initiatives. Le fait de cataloguer les actions peut secondairement permettre à la population de prendre connaissance des diverses initiatives auxquelles ils peuvent participer.

Le nombre de participants aux initiatives de circuits courts est un indicateur complémentaire au précédent qui mesure l'implication de la population à la fois pour le développement de ces initiatives et dans la consommation de produits issus de ces circuits. Les données sont obtenues directement auprès des organismes mettant en œuvre ces circuits.

Finalement, la relocalisation de l'économie repose sur le développement de filières répondant à la demande des consommateurs urbains. Il est donc suggéré de tenir à jour la liste des filières présente en zone périurbaine. Une précision peut être apportée quant à la capacité d'approvisionnement de chacune des filières. Les données sont recueillies par enquête auprès des agriculteurs biologiques et des organismes participants à la promotion de filières courtes et de proximités.

Le tableau 3.11 ci-dessous récapitule l'ensemble des indicateurs proposés soit 10 indicateurs de diagnostic et 30 indicateurs de suivi répartis en huit thématiques.

Tableau 3.11 : Outil de mesure de la transversalité entre AB et ville

Phase		Indicateurs
Diagnostic		% de la SAU en bio
		% d'exploitation en bio
		Nombre d'agriculteurs investis dans une démarche responsable
		Nombre de filières existantes
		Nombre de structures collectives
		Distance en kilomètres entre les zones de production et le bassin de consommation
		Nombre de repas bio en restauration collective par an
		Nombre de structures ou de projets en filières courtes
		Nombre d'organismes liés à la transformation de produits bio
		Nombre d'association de consommateurs
Évaluation de suivi	Développer les démarches collectives et fédérer les acteurs	Nombre de projets mettant en relation ville et AB
		Part d'acteurs actifs sur le nombre d'acteurs identifiés
		Origine des financements

	Satisfaction et implication des acteurs du projet
	Nombre d'événements de sensibilisation à l'agriculture biologique
Démocratiser et redonner un sens à l'alimentation biologique	Part de l'alimentation bio chez les ménages à faibles revenus
	Nombre de paniers subventionnés
	Fréquence de consommation de produits bios
	Raisons de non-achat de produits bios
	Perception des produits bios
Liens entre agriculture biologique et conventionnelle	Nombre d'agriculteurs ayant suivi une formation
	Taux de conversion
	Quantité d'intrants utilisée
Optimisation énergétique	Perception de l'AB par les agriculteurs
	Distance en kilomètre entre le lieu de production, de transformation et de distribution
	Adhésion à la charte Objectif CO2
Gestion du foncier	% SAU en bio
	% SAU détenue par la collectivité et autres acteurs du projet
	Prix de l'hectare agricole
Préservation de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité.	Part des contrats MAE T bio sur le nombre total de MAE T
	Taux de nitrate
	Indice de fréquence de traitement
Emploi et insertion	Nombre d'emplois directs en bio
	Nombre d'emplois indirects en bio
	Nombre d'emplois aidés
Relocalisation de l'économie	Part de produits locaux et bio en restauration collective
	Part de produits bio importés en restauration collective
	Nombre d'initiatives en circuits courts
	Nombre de participants
	Nombre de filières en bio

4. RECOMMANDATIONS

Cette dernière partie expose les recommandations liées à la mise en œuvre du rapprochement entre villes et agriculture biologique. Des conseils destinés aux collectivités urbaines et à tout acteur susceptible d'implanter l'agriculture biologique en ville.

L'analyse de la relation entre la ville et l'agriculture biologique a permis de confirmer ses différents bienfaits sur la consommation urbaine et l'alimentation, sur la gestion du foncier, l'environnement, le développement du lien social et de l'éducation et finalement la mise en œuvre d'une dynamique particulière entre agriculture biologique et conventionnelle. Des bénéfices reconnus dont le développement suppose de s'appuyer sur de nombreux leviers d'action et un bassin potentiel d'acteurs tout aussi notable.

Pour construire cette relation, il est donc fortement conseillé d'apporter un soin particulier à la phase de diagnostic qui se définit ici comme l'évaluation du territoire pertinent pour le projet. Il s'agit alors d'identifier les acteurs susceptibles d'aider à l'implantation de la relation, à travers notamment, des initiatives d'ores et déjà existantes. Outre les acteurs, la collectivité urbaine doit surtout prendre connaissance et surtout conscience du monde agricole qui l'entoure. Les possibilités sont là aussi nombreuses. L'initiative du projet urbain de Montpellier est ici prise en exemple puisqu'elle illustre cette nécessaire prise de conscience. Il est en effet conseillé à toute collectivité urbaine « d'inverser le regard » c'est-à-dire de partir de la trame des espaces agricoles et naturels plutôt que de partir comme à l'ordinaire de l'espace urbanisé pour la construction des projets d'urbanisation. La cartographie constitue dans ce sens un outil de qualité à ne pas négliger qui permet de structurer visuellement la réalité du territoire environnant la ville. Par ailleurs, cet effort d'apprentissage peut s'appuyer sur l'utilisation d'outils existants tels que le diagnostic agricole ou la grille d'analyse de la FNAB ou l'outil proposé au sein du chapitre 3 qui précise les données minimales à considérer. De plus, la création d'un observatoire du foncier permet de combler les lacunes constatées. Les données disponibles sont en effet jugées insuffisamment précises et fréquentes pour l'évaluation d'un projet de proximité entre la ville et les espaces agricoles périurbains, dimension jugée la plus pertinente pour bénéficier des bienfaits directs de l'agriculture biologique.

Suite à cette phase de diagnostic, la collectivité devrait avoir connaissance de son potentiel de développement de l'agriculture biologique auprès des consommateurs urbains, mais surtout des opportunités et freins qui devront être surmontés. Il a été vu au chapitre 1 grâce à l'échange avec la chargée en environnement de Besançon que malgré la prise de conscience du bienfait de l'agriculture de proximité, il est plus difficile de faire une place aux pratiques propres à l'agriculture biologique jugées plus onéreuses.

Trente indicateurs de suivi sont proposés dans le chapitre 3 en fonction de huit thématiques reprenant les bienfaits de cette relation, preuve qu'il est possible de mettre en pratique une

évaluation de projets de ce type et d'en valoriser les impacts. Ces indicateurs se veulent généraux, accessibles et adaptables à toute collectivité urbaine. La proposition d'indicateurs met en évidence la nécessité de constituer des panels pour obtenir certaines données et de procéder à des enquêtes de perception. Se pose alors la question du procédé d'enquête à employer en fonction des données désirées. Il est primordial d'entretenir une relation de proximité avec les agriculteurs situés en zone périurbaine, le mode d'enquête à privilégier semble donc être l'entretien qui permet de dialoguer avec les acteurs agricoles en tête à tête ou en petits groupes. Par ailleurs, il est important que l'enquêteur soit une personne pérenne dans le temps pour aider au développement de relations de confiance. Concernant les consommateurs, il est plus aisé d'employer la technique du questionnaire qui permet plus de souplesse quant aux répondants et aux enquêteurs.

L'analyse a mis en évidence la complexité de cette relation entre ville et AB qui rapproche deux sphères aux valeurs différentes, milieux urbains et agricoles sont à priori aux antipodes pourtant les bienfaits sont réciproques. Ce constat appuie finalement l'importance de la médiation pour qu'un projet de territoire, réelle démarche collective, soit efficacement réalisé. Il s'agit de construire et d'entretenir des liens tout en articulant les diverses énergies. En effet, les acteurs ne partagent pas le même réseau de connaissances, de compétences, et doivent pourtant collaborer. Il est donc recommandé d'intégrer des organismes jugés plus neutres favorisant la mise en place d'une dynamique de groupe. Il peut s'agir d'un acteur individuel ou collectif qui tient alors le rôle d'animateur, coordinateur de projet, et surtout accompagnateur de changement.

CONCLUSION

Au vu de la croissance de la population urbaine mondiale qui devrait atteindre 69,6 % en 2050, le rôle des villes, sources de diverses nuisances, sur l'aménagement du territoire et plus largement sur un développement durable est d'ores et déjà reconnu. Les espaces de proximité qualifiés de périurbains constituent un enjeu particulier pour la ville, des espaces marqués par de larges surfaces à vocation agricole dont les pratiques conventionnelles sont critiquées pour leurs pollutions des sols, des eaux et leurs impacts négatifs sur la biodiversité. Il apparaît alors tout l'intérêt pour les collectivités urbaines d'un développement de nouvelles pratiques agricoles durables et diversifiées pour répondre aux enjeux du territoire.

Ainsi, afin de mettre en avant les multiples bénéfices de l'agriculture biologique pour les milieux urbains une analyse de la relation entre ces deux mondes a été menée. Pour ce faire, la présentation des enjeux relatifs aux fonctionnalités de la ville et parallèlement celle des problématiques de développement de l'AB ont permis une compréhension globale de l'intérêt du sujet.

L'étude de cinq cas a été la base d'une analyse approfondie de la relation entre ville et AB qui a menée à la valorisation de divers impacts de l'AB sur : les consommateurs, l'alimentation, le foncier agricole, l'environnement, le lien social et l'éducation, l'emploi et la relation entre l'agriculture conventionnelle et biologique. Ces sept thématiques confirment ainsi la transversalité de ce rapprochement. Dans le but d'appuyer la démarche, il a été démontré que les collectivités urbaines ont à leur disposition des leviers d'action accessibles, leur permettant de soutenir le développement de l'AB, qu'il s'agisse de la restauration collective, de la gestion du foncier ou encore de la recherche et de l'attribution de subventions. Enfin, parce que tout projet de territoire est un projet collectif, les différents groupes d'acteurs susceptibles de collaborer avec les collectivités ont été présentés succinctement.

Dans un troisième temps, la proposition d'un outil de mesure a été permise grâce à l'étude préalable. L'outil propose tout d'abord une phase de diagnostic de la situation initiale. Ce diagnostic s'appuie sur dix indicateurs qui s'inspirent d'instruments existants, le diagnostic agricole préalable à la réalisation des documents d'urbanisme et la grille d'analyse de la FNAB propre aux territoires à enjeu eau intéressés par l'AB. Dans l'outil, cette phase de diagnostic est suivie d'indicateurs destinés à suivre et à évaluer la mise en œuvre de projets de développement local de l'AB. Suite à la mise en évidence des lacunes rencontrées auprès des propositions d'ores et déjà existantes pour la mesure des impacts de l'agriculture sur un territoire, trente indicateurs spécifiques à la mise en relation de la ville et de l'AB sont présentés au travers de huit thématiques reprenant l'ensemble des bienfaits potentiels liés à cette relation présentés dans le chapitre 2. Des indicateurs qui ont pour ambition d'être accessibles et adaptables pour toute collectivité urbaine.

Finalement, la dernière partie soulève un certain nombre de recommandations aidant à la mise en œuvre du rapprochement. L'implication de la collectivité est source d'une dynamique jugée essentielle, elle doit se traduire par un soin particulier apporté à la phase de diagnostic qui permet de structurer une vision collective du territoire et de son potentiel de développement de l'agriculture biologique. L'évaluation du projet nécessite la mise en œuvre d'actions d'enquête de perception à mettre en adéquation avec le public cible. Enfin, tout projet de territoire nécessite l'action d'un acteur indépendant en charge de la mise en commun des énergies et de l'accompagnement du changement.

Ce travail confirme la force des relations d'ores et déjà établies ou émergentes entre collectivités urbaines et agriculture biologique et la possible mesure de cette transversalité qui repose sur un projet collectif.

RÉFÉRENCES

- Ademe (2012). La charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 des transporteurs routiers de marchandises. *In* Ademe. *Transports*. <http://www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=-1&catid=22274#theme2> (Page consultée le 10 janvier 2013).
- AFSSA (2003). Évaluation nutritionnelle et sanitaire des aliments issus de l'agriculture biologique. *In* Penser bio. *La bio et la santé*. http://www.penser-bio.fr/IMG/pdf/rapport_afssa.pdf (Page consultée le 15 novembre 2012).
- Agam (s.d). SCoT et PLU. *In* Agam. *Planification*. <http://www.agam.org/fr/etudes/planification/planification.html> (Page consultée le 20 décembre 2012).
- Agence de l'eau Loire-Bretagne et Safer et Chambre d'agriculture (2012). Partenaires pour une gestion foncière au service des ressources en eau. *In* Agence de l'eau Loire-Bretagne. *Guides agriculture*. http://www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/guides_agriculture/parteneriat_safer-CA-AE.pdf (Page consultée le 15 janvier 2013).
- Agence Bio (2012). La bio : une alternative qui prend de l'ampleur. *In* Agence Bio. *Agence Bio*. http://www.agencebio.org/upload/actu/fichier/DP_Conf_Presse_010612_DEF.pdf (Page consultée le 15 octobre 2012).
- Agence Bio (2012). Introduction à l'agriculture biologique. *In* Agence Bio. *la bio, c'est quoi ?* <http://www.agencebio.org/pageEdito.asp?IDPAGE=63&n2=53> (Page consultée le 15 octobre 2012).
- Audiar (s.d). Qui sommes nous ? *In* Audiar. *Présentation*. <http://www.audiar.org/lagence/presentation> (Page consultée le 28 décembre 2012).
- Balny, P. et Beth, O. et Verlhac, E. (2009) Protéger les espaces agricoles et naturels face à l'étalement urbain. *In* La Documentation Française. *Rapports publics*. <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/094000411/index.shtml> (Page consultée le 04 octobre 2012).
- Banzo, M. (2009). L'espace ouvert pour une nouvelle urbanité. *In* TEL. *Consulter*. http://tel.archives-ouvertes.fr/docs/00/61/89/68/PDF/Espace_ouvert_nouvelle_urbanite_BANZO_HDR.pdf (Page consultée le 20 décembre 2012).
- Biobourgogne (2012). Offrir des débouchés locaux aux agriculteurs pour faire évoluer les pratiques et développer l'agriculture biologique colloque. *In* BioBourgogne. *Collectivités*. http://www.biobourgogne.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=237:colloque-qlab-une-strategie-gagnante-pour-votre-collectiviteq&catid=26&Itemid=100058 (Page consultée le octobre 2012).
- Biocabas (2012). Les objectifs du Bio cabas. *In* Coopérative Norabio. *Le Bio cabas*. http://www.biocabas.com/v2/index.php?option=com_content&task=view&id=4&Itemid=19 (Page consultée le 15 septembre 2012).
- Biocoop (s.d). Norabio. *In* Biocoop. *Groupements agricoles biologiques*. <http://www.biocoop.fr/producteurs-bio/groupements-agricoles-biologiques/norabio> (Page consultée le 17 septembre 2012).
- Buclet, N. et Debuissou, M. (2012) Le renouvellement des pratiques territoriales à travers la fonction alimentaire. Leçons à partir du cas « Saveurs du coin » et du projet Confluent. *In* Université de Troyes. Colloque interdisciplinaire sur l'écologie industrielle et territoriale.

- Cardona, A. et Lamine, C. (2011). L'agriculture biologique : mouvement social pour le développement d'un certain type d'agriculture ou pour un changement plus global ? *In* SFER. *Les colloques thématiques*. http://www.sfer.asso.fr/media/files/colloque_les_transversalites_de_l_agriculture_biologique_juin_2011/l_agriculture_biologique_mouvement_social_pour_le_developpement_d_un_certain_type_d_agriculture_ou_pour_un_changement_plus_global (Page consultée le 12 décembre 2012).
- CCC (s.d.). La Restauration collective. *In* CCC. *La Restauration collective*. <http://www.ccc-france.fr/index.php?page=200> (Page consultée le 16 décembre 2012).
- Chambres d'agriculture (2012). L'indice de fréquence de traitement (IFT) en grandes cultures. *In* Assemblée permanente des Chambres d'agriculture. *Actualités*. <http://www.chambres-agriculture.fr/outils-et-modules/actualites/article/lindice-de-frequence-de-trait/> (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Chambre d'agriculture de Gironde (2011). Charte Agriculture forêt et urbanisme. Pour une gestion économe et partagée de l'espace rural *In* Chambres agriculture. *Agriculture & Territoires. Chambres d'agriculture*. http://www.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/thematiques/Agir_sur_les_territoires/Foncier_Urbanisme/chartes/charteCA33.pdf (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Chambre d'agriculture d'Hautes-Pyrénées (2012). *In* Chambre d'agriculture de Hautes-Pyrénées. *Chambre d'agriculture de Hautes-Pyrénées*. http://hautes-pyrenees.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/24_cc_diag_agr_cle5b8df5.pdf (Page consultée le 11 janvier 2013).
- Chambre d'agriculture de la Marne (2012). Systèmes de culture Intégrés (SdCi). *In* Chambre d'agriculture de la Marne. *Optimiser mes productions*. <http://www.marne.chambagri.fr/optimiser-mes-productions/grandes-cultures/systemes-de-cultures-integres.html> (Page consultée le 12 janvier 2013).
- Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire (2011). L'indice de Fréquence de Traitement (IFT) en grande. Cultures. *In* Agrilia Net. *Suivre et évaluer*. http://www.agrilianet.com/uploads/media/plaquette_11_IFT_BAT_web_01.pdf (Page consultée le 10 janvier 2013).
- Code Rural. 2010. art. L112-2.
- Code de l'urbanisme (2011). Art. L.121-1.
- Commission Européenne (2000). Indicateurs d'intégration des préoccupations environnementales dans la politique agricole commune. *In* Europa. *Agriculture et environnement*. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2000:0020:FIN:FR:PDF> (Page consultée le 20 janvier 2013).
- Compagnone, C. et Hellec, F. (2009). Dynamique de changements et développement des pratiques respectueuses de l'environnement en grandes cultures. Étude comparative de trois réseaux d'agriculteurs de Bourgogne. *In* Société Française d'Économie Rurale, Actes du colloque Transversalités de l'agriculture biologique, Strasbourg, 23-24 juin 2011. Strasbourg, Société Française d'Économie Rurale.
- Décret n° 2011-1000 modifiant certaines dispositions applicables aux marchés et contrats relevant de la commande publique (2011).
- Dictionnaire permanent de l'entreprise agricole (2006) Montrouge, Éditions Législatives (p 282-283).

- DRAAF PACA (s.d.) Les mesures agro-environnementales. *In* Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. *Environnement et Aménagement durable du territoire*. <http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Les-mesures-agro-environnementales> (Page consultée le 17 janvier 2013).
- Dubart, C (2008). Qu'est-ce que le mouvement Terre de Liens ? *In* Paul Masson. *Paul Masson*. http://paulmasson.atimbli.net/IMG/pdf_presentation_mouvement_TdL.pdf (Page consultée le 19 décembre 2012).
- Emelianoff, C. (2005). La ville durable en Europe, *La Revue Durable*, Vol. 5, p. 14-18.
- Europa (2012). Mesures agro-environnementales. *In* Europa. *Agriculture et environnement*. http://ec.europa.eu/agriculture/envir/measure/index_fr.htm (Page consultée le 17 janvier 2013).
- Europa (2005). Equal. *In* Europa. *Égalité entre les femmes et les hommes*. http://europa.eu/legislation_summaries/employment_and_social_policy/equality_between_men_and_women/c10237_fr.htm (Page consultée le 17 janvier 2013).
- Eychenne, C. et Barthe, L. (2012) Agriculture et territorialisation de l'action publique. La prise en compte de la question agricole par les territoires de projet en zone de montagne : logiques d'action et gouvernance. *In* *Comité d'organisation du symposium, Symposium les chemins du développement territorial*. Clermont-Ferrand, 19-21 juin 2012.
- FAO (2005). Agriculture urbaine et sécurité alimentaire. *In* FAO. *Salle de Presse*. <http://www.fao.org/newsroom/fr/news/2005/102877/index.html> (Page consultée le 15 novembre 2012)
- FAO (1999). Le système du Codex : la FAO, l'OMS et la Commission du Codex Alimentarius. *In* Agence bio. *Archives de documents de la FAO*. <http://www.fao.org/docrep/w9114f/W9114f04.htm> (Page consultée le 10 décembre 2012).
- Fédération nationale des Safer (2008). La Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture *In* Terres d'Europe. *À savoir*. <http://www.terresdeurope.net/CDOA.asp> (Page consultée le 23 décembre 2012).
- Flamant J.-C. (2010). Une brève histoire des transformations de l'agriculture au 20^è siècle. *In* agrobiosciences. *Nos publications*. <http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/Flamant-Ensat.pdf> (Page consultée le 15 novembre 2012).
- Fleury, P. (14 décembre 2012) contact dans le cadre de l'évolution de la politique en faveur de la bio de la Région Rhône-Alpes. Courrier électronique à Laetitia Sagnier, adresse destinataire : laetitia.sagnier@utt.fr
- FNAB (2012) La conversion de quoi parle t' on? *In* FNAB. *Conversionbio*. <http://www.conversionbio.org/> (Page consultée le 15 janvier 2013).
- FNAB (2010). Guide d'analyse des territoires. Comment qualifier des territoires à enjeu 'eau' en fonction de leurs opportunités de développement de l'agriculture biologique. *In* FNAB. *Nos Publications*. http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=32&Itemid=23 (Page consultée le 20 janvier 2013).
- FNAB (2007). L'Agriculture biologique par la FNAB. *In* AgroBio Perigord. *Réglementation*. <http://www.agrobioperigord.fr/upload/La%20bio%20par%20la%20FNAB.pdf> (Page consultée le 15 décembre 2012).
- FNAB (s.d.). Histoire de l'agriculture biologique et création de la FNAB. *In* FNAB. *Historique*. http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=2:lhistoire-de-

l'agriculture-biologique-a-travers-quelques-ouvrages-&catid=1:historique&Itemid=9 (Page consultée le 30 novembre 2012).

FNAB (s.d.). La restauration collective à caractère social en France. *In* FNAB. *La restauration collective en France*. http://www.repasbio.org/index.php?option=com_content&view=article&id=17:la-restauration-collective-a-caractere-social-en-france-&catid=6:la-restauration-collective-en-france&Itemid=12 (Page consultée le 18 décembre 2012).

Golub, S. (2010). Des cités états à la ville globale le monde diplomatique. *In* Le Monde Diplomatique. *Le Monde Diplomatique*. [En ligne]. <http://www.monde-diplomatique.fr/2010/04/GOLUB/19008> (Page consultée le 19 septembre 2012).

Grand Besançon (s. d.). L'agriculture dans le Grand Besançon. *In* Grand Besançon. *Agriculture périurbaine*. <http://www.besancon.fr/index.php?p=1054> (Page consultée le 13 janvier 2013).

Haegelin, A. et Labriet, J. (2012). Les collectivités locales, actrices du développement de l'agriculture biologique sur leur territoire. *In* Encyclopédie du développement durable. *Encyclopédie du développement durable*. <http://encyclopedie-dd.org/encyclopedie/territoires/les-collectivites-locales-actrices.html> (Page consultée le 04 janvier 2013).

Herault-Fournier C., Merle A. et Prigent-Simonin H. (2010). Comment les consommateurs perçoivent-ils la proximité à l'égard d'un circuit court alimentaire ? *In* Association Française du Marketing, *Congrès Annuel de l'Association Française du Marketing*, Le Mans, 1-4 mai 2010.

IFOAM (2006). Les principes de l'agriculture biologique. *In* IFOAM. *IFOAM*. http://www.ifoam.org/pdfs/POA_folder_french.pdf (Page consultée le 15 septembre 2012).

Insee (2013). Superficie agricole utilisée. *In* Insee. *Définition*. <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/superficie-agricole-utilisee.htm> (Page consultée le 11 janvier 2013).

InPACT 37 (s.d.). Le rôle moteur des collectivités. *In* InPACT 37. Foncier agricole. <http://www.inpact37.org/inpact37.php?idcontenu=59&profil=inpact37> (Page consultée le 08 décembre 2012).

Jarrige, F. et Thion, P. et Delay, C. et Montfraix, P. (2009) L'agriculture s'invite dans le projet urbain. Le schéma de cohérence territoriale de Montpellier Agglomération. *Innovations Agronomiques*. Vol. 5. p. 41-51.

Kirchner, J. et Trognon, L. et Bergeron, J. et Cayre P. et Lardon, S. et Seguin-Callois, F. (2011). Compétences et référentiel de compétences en ingénierie territoriale. *In* PSDR Rhône-Alpes. *Base de données PSDR*. http://www.psd-ra.fr/documents/IngeTerr/FOCUS-Competences_IT.pdf (Page consultée le 16 janvier 2013).

La Loi de modernisation de l'agriculture (2010)

Lardon, S. et Piveteau, V. and et Lelli, L. (2005). « Le diagnostic des territoires », *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, p. 71-74.

Larousse (s.d.) déprise. *In* Larousse. *Dictionnaires français*. <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/d%C3%A9prise/23927> (Page consultée le 28 novembre 2012).

Leloup, F. et Moyart, L. et Pecqueur, B. (2005) La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie Economie Société*, n° 7 p321-331

- Les Agences de l'Eau (s.d.) Les agences de l'eau. *In* Les agences de l'eau. *Les agences de l'eau*. <http://www.lesagencesdeleau.fr/les-agences-de-leau/les-six-agences-de-leau-francaises/> (Page consultée le 08 décembre 2012).
- Lemoisson, P. et Tonneau, J-P. et Maurel, P. (2012) Penser et piloter l'action au coeur des territoires, le projet d'observatoire du Bassin de Thau. *In* Comité d'organisation du symposium, *Symposium les chemins du développement territorial*. Clermont-Ferrand, 19-21 juin 2012.
- Levy J., Lussault, M. (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.
- MABD (2012). Les méthodes et techniques. *In* MABD. *La biodynamie*. <http://www.biodynamie.org/biodynamie/methodes-et-techniques/> (Page consultée le 17 octobre 2012).
- Margetic, C. et Pierre, G. et Dagon, P. (2012) Observer et prendre en compte la ressource foncière pour reconsidérer sa place dans l'avenir des territoires. *In* Comité d'organisation du symposium, *Symposium les chemins du développement territorial*. Clermont-Ferrand, 19-21 juin 2012
- Marty, P. (2012) La ville acteur du développement agricole : pratiques et partenariats innovants. *In* Comité d'organisation du symposium, *Symposium les chemins du développement territorial*. Clermont-Ferrand, 19-21 juin 2012
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2012). Les produits phytosanitaires. *In* Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. *Prévention des pollutions*. <http://agriculture.gouv.fr/les-produits-phytosanitaires> (Page consultée le 02 janvier 2013).
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2011). Une photographie précise de l'agriculture française. *In* Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. *Focus Les résultats du recensement agricole 2010*. <http://agriculture.gouv.fr/une-photographie-precise-de-l> (Page consultée le 16 janvier 2013).
- Ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2009). Identification des « 500 captages Grenelle ». *In* ministère de l'Agriculture de l'Agroalimentaire et de la Forêt. *Communiqués*. <http://agriculture.gouv.fr/identification-des-500-captages> (Page consultée le 10 novembre 2012).
- Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. *In* Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. *Ville durable, urbanisme et aménagement*. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-plan-d-actions-Ville-durable,28686.html> (Page consultée le 28 novembre 2012).
- Merle, A. et Piotrowski M. (2012), Consommer des produits alimentaires locaux : comment et pourquoi?, *Décisions Marketing*, 67, à paraître.
- Montpellier Agglomération (2006). Schéma de cohérence territoriale de l'Agglomération de Montpellier : Rapport de présentation. Projet d'aménagement et de développement durable. Document d'orientations générales. *In* Montpellier Agglomération. *Nos grands projets*. <http://kportal.montpellier-agglo.com/nos-grands-projets/schema-coherence-territoriale/> (Page consultée le 18 décembre 2012).
- Mundler, P. et Rumpus, L. (2012) La route des paniers Réflexions sur l'efficacité énergétique d'une forme de distribution alimentaire en circuits courts. *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 56, n° 157, p. 225-241.
- Mathieu, N. (1998). La notion de rural et les rapports ville-campagne en France Les années quatre-vingt-dix. *Économie Rurale*, n°247, p. 11- 20.

- Noisette, P. et Vallérugo, F. (2010). *Un monde de ville. Le marketing des territoires durables*. Clermont-Ferrand, éditions de l'Aube, 271 pages.
- OCDE (1999). Indicateurs environnementaux pour l'agriculture. In OCDE. OCDE. <http://www.oecd.org/greengrowth/sustainableagriculture/40680926.pdf> (Page consultée le 20 janvier 2013).
- Ordonnance n° 2006-1207 2006 relative aux chambres d'agriculture
- ORIV Alsace (2007). Évaluation, bilan/suivi, indicateurs. In ORIV Alsace. *Notes de l'ORIV*. http://www.oriv-alsace.org/wp-content/uploads/oriv_note_definition_evaluation_indicateurs.pdf (Page consultée le 05 janvier 2013).
- OTPA (2007). Des indicateurs pour caractériser la participation des exploitations agricoles d'un territoire au développement durable. In Observatoire des Activités Agricoles sur les Territoires. *Les acquis du projet OTPA*. <http://www.obsagri.fr/docs/otpa/5%20Indicateurs%20dev%20dur%20guide.pdf> (Page consultée le 20 janvier 2013).
- Pech, M. et DUPRAZ, P. (2012), *De l'intérêt des observatoires dans la résolution des conflits locaux : une approche en termes de science politique et de droit public*. In Comité d'organisation du symposium, *Symposium les chemins du développement territorial*. Clermont-Ferrand, 19-21 juin 2012.
- Peltier, C. (2010). Agriculture et projet urbain durables en périurbain : la nécessité d'un réel changement de paradigme. In *Vertigo*. *Vertigo*. <http://vertigo.revues.org/10119> (Page consultée le 20 décembre 2012).
- Petit, C. (2011). Structuration des filières biologiques en grandes cultures en Ile-de-France et conversion à l'AB d'opérateurs conventionnels. In SFER. *Les colloques thématiques*. www.sfer.asso.fr/content/download/3834/33442/.../1/.../PETIT.pdf (Page consultée le 02 janvier 2013).
- Piganiol, C. (2 novembre 2012) *Question dispositif Sauge pour mémoire universitaire*. Courriel électronique à Laetitia Sagnier, adresse destinataire : laetitia.sagnier@utt.fr
- Pohl, A. (2009). Comment les Programmes Européens de Développement Rural soutiennent-ils l'Agriculture Biologique? In IFOAM. *EU Group new*. http://www.ifoam.org/about_ifoam/around_world/eu_group-new/positions/Others_II/RD_FR_4_final_web.pdf (Page consultée le 23 décembre 2012).
- Poulot, M. (2008). Les territoires périurbains : « fin de partie » pour la géographie rurale ou nouvelles perspectives ? *GéoCarrefour*, Vol. 83, n° 4, p. 269-278.
- Redlingshöfer B. (2008). L'impact des circuits courts sur l'environnement. In Maréchal.G, *Les circuits courts alimentaires. Bien manger dans les territoires*, (chap. 10, p. 175-185.) Dijon, Educagri éditions.
- Règlement (CE) N° 834/2007 du Conseil du 28 juin 2007 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques et abrogeant le règlement (CEE) n° 2092/91
- Réseau Rural (s.d.). INPACT 37 - Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale. In Réseau Rural. *Annuaire*. <http://www.reseaurural.fr/annuaire/inpact-37-initiatives-pour-une-agriculture-citoyenne-et-territoriale> (Page consultée le 12 décembre 2013).
- Roncayolo M. (1990). *La ville et ses territoires*. Paris. Folio essais. 278p

- Safer (2012). Les Safer : l'essentiel. *In* Safer. L'essentiel sur les Safer. <http://www.safer.fr/missions-safer.asp> (Page consultée le 15 décembre 2012).
- Sauge (2008). Ville et campagne un même territoire une culture commune. *In* Grand Besançon. *Agriculture Périurbaine*. http://www.besancon.fr/gallery_files/site_1/1071/1072/13634/37387/bilan_equal_sauge.pdf (Page consultée le 16 janvier 2013).
- SCoT du pays de Rennes (2010). La prise en compte de l'agriculture et la gestion du bâti en campagne dans les PLU. *In* apur. *apur*. http://www.apur.org/sites/default/files/documents/RENNES_Agriculture_PLU.pdf (Page consultée le 22 décembre 2012).
- Stassart, P.M. et Jamar, D. (2009) Agriculture biologique et verrouillage des systèmes de connaissances. Conventionalisation des filières agroalimentaire bio. *Innovations Agronomiques*. Vol. 4. p. 313-328.
- Terres en Villes (2000). Statuts. *In* Terres en Villes. *Statuts*. http://www.terresenvilles.org/upload/D_Statuts_Off_Terres.pdf (Page consultée le 13 janvier 2013).
- Touret, C. et Fournier, Q. et Labriet, J. (2011). Circuits de proximité à dimension sociale en agriculture biologique. Recueil d'expériences innovantes. *In* FNAB. *Nos publications*. http://www.fnab.org/index.php?option=com_content&view=article&id=325&Itemid=23 (Page consultée le 09 décembre 2012).
- Van Dam, D. et Nizet, J. et Dejardin, M. et Streith, M. (2009). Les agriculteurs biologiques : Ruptures et innovations, Dijon, Educagri 141p. (Collection Approches Educagri).
- Weatherell, C. et Tregear, A. et Allinson J. (2003). In search of the concerned consumer: UK public perceptions of food farming and buying local. *Journal of Rural Studies*, vol.19, pp. 233-244.
- Zakeossian, M. et Soyah, S. et Saizonou, A. et Barnay, O. et Tournebize, J. (2011). Actions engagées par Eau de Paris pour reconquérir la qualité des eaux souterraines des sources de la Voulzie. *In* Eau de Paris. *Eau de Paris*. www.eaudeparis.fr/media/document/1412/85 (Page consultée le 30 novembre 2012).

ANNEXE 1 COUVERTURE DES INDICATEURS AGRI ENVIRONNEMENTAUX

Tiré de Commission Européenne (2000)

		Rapport de synthèse de l'OCDE	AEE (rapport sur les indicateurs de 1999)	Indicateurs de pression d'Eurostat	(Eurostat) Publication commune	PDR – suivi et évaluation	Tous secteurs
Facteurs et réponses influençant les pratiques agricoles.	Politique publique					Possible	
	Signaux du marché						
	Technologie et compétences					Possible	
	Attitudes						
Caractéristiques des pratiques agricoles	Consommation de moyens de production					Possible	
	Utilisation des terres					Possible	
	Gestion					Possible	
	Tendances					Possible	
Processus nuisibles et bénéfiques	Pollution					Possible	
	Raréfaction des ressources					Possible	
	Avantages					Possible	
Situation spécifique des sites	Habitats/biodiversité					Possible	
	Ressources naturelles					Possible	
	Paysages					Possible	
Impact global	Habitats/biodiversité						
	Ressources naturelles						
	Diversité des paysages						

Bonne couverture
 Couverture faible
 Couverture nulle

**ANNEXE 2 EXEMPLES D'INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX POUR
L'AGRICULTURE PROPOSÉS PAR L'OCDE**

Tiré de OCDE (1999)

Terres	Population	Structures agricoles
<p>Utilisation des terres agricoles et évolution dans l'occupation des sols</p> <p>1. Évolution de la part des terres affectée à l'agriculture et à d'autres utilisations.</p> <p>2. Évolution des parts respectives des différents types de couverture des sols agricoles.</p>	<p>Nombre d'exploitants agricoles employés à temps plein</p> <p>Variations du nombre d'exploitants agricoles employés à plein temps.</p>	<p>Nombre et type d'exploitations</p> <p>Variations dans le type et le nombre d'exploitations agricoles.</p>

Qualité de l'eau	Utilisation des ressources en eau	Qualité des sols	Conservation des terres
<p>Teneur en nitrates de l'eau dans les zones agricoles vulnérables</p> <p>Proportion des eaux souterraines et de surface, dans les zones agricoles vulnérables, dont la teneur en nitrates est supérieure à un niveau de référence (NO₃ mg/l).</p>	<p>Intensité d'utilisation de l'eau</p> <p>Proportion des ressources en eau soumises à des dérivations à des fins agricoles.</p>	<p>Risque d'érosion hydrique des sols</p> <p>Superficie de terres agricoles soumises à l'érosion hydrique (superficie pour laquelle le risque de dégradation par érosion hydrique est supérieur à un niveau de référence donné).</p>	<p>Capacité de rétention de l'eau</p> <p>Quantité d'eau pouvant être stockée sur une courte période, <i>dans</i> le sol agricole, ainsi que <i>sur</i> les terres agricoles le cas échéant (par exemple zone inondable) et <i>par</i> les aménagements d'irrigation ou de drainage agricoles.</p>